



2014

*Une année
anniversaire*

Rapport d'activités



EDITO

MERCI POUR CES 50 ANS D'ÉNERGIES COMMUNES

Au moment d'écrire cet éditorial, j'ai une pensée pour tous ceux qui depuis 50 ans ont œuvré pour construire ce qu'est aujourd'hui devenu Energie SDED.

Alors, à l'occasion de ce rapport d'activités, qui comme le veut la règle retrace l'année écoulée, une année pas comme les autres, je veux remercier les Maires, leurs délégués au Comité Syndical, les membres des différents bureaux, sans oublier les SIE, pionniers de l'intercommunalité de l'énergie. Je veux aussi saluer le Conseil Général, aujourd'hui Conseil Départemental qui est un partenaire historique, aux origines du développement de notre Syndicat par la mise en œuvre du programme départemental d'électrification rurale. Merci aux Présidents de la Drôme Maurice PIC, notre fondateur en 1964, Rodolphe PESCE, Jean MOUTON, Didier GUILLAUME et aujourd'hui Patrick LABAUNE pour leur soutien et leur confiance.

Energie SDED est un acteur économique essentiel, particulièrement en ces périodes de difficultés économiques. Ses chantiers d'électrification notamment, génèrent des chiffres d'affaires très importants pour les entreprises du BTP et des centaines d'emplois directs ou indirects. C'est pourquoi je tiens aussi à saluer les chefs d'entreprises et leurs équipes qui nous ont accompagnés.

Et puis bien sûr, je n'oublie pas notre personnel, une poignée en 1964, pour atteindre un effectif de 37 personnes. Un personnel à l'écoute et au service des communes dans le cadre de leurs nombreuses missions qui ont évolué durant toutes ces années.

Même si notre rôle premier est de les contrôler, je veux aussi saluer nos concessionnaires ERDF et GRDF, de réels partenaires avec lesquels localement nous avons toujours entretenu de bonnes relations dans l'intérêt des consommateurs.

Avec les traditionnelles rubriques telles que les travaux, les moyens financiers, le contrôle des distributions d'énergie, le bilan social... vous trouverez parmi les temps forts de l'année, un article consacré à la célébration de notre anniversaire organisée lors du Comité Syndical d'automne et quelques rappels de cette belle histoire de l'électrification dans la Drôme. Nous pouvons je pense être fier du travail accompli, mais surtout soyez assurés que fort de ces solides fondations, nous sommes tournés vers l'avenir.

Chers adhérents, chers partenaires, je vous souhaite bonne lecture de ce rapport 2014.



Le Président

Jean BESSON
Sénateur Honoraire



SOMMAIRE

P. 5 - 7	Les organes délibérants
P. 8	Principales compétences et activités
P. 9 - 11	Bilan social 2014
P. 12	Les services d'énergie SDED
P. 13	2014 en chiffres
P. 14 - 15	Les principaux partenaires d'Énergie SDED
P. 16 - 29	Temps forts
P. 30	SAEML Energie Rhône Vallée
P. 31	Travaux sur le réseau de distribution d'électricité
P. 32 - 33	Les moyens financiers
P. 34	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
P. 35 - 75	Les distributions d'énergie
P. 76 - 87	Economies d'énergie et développement durable
P. 88	Compétence Eclairage Public
P. 89 - 90	Recueil des actes administratifs



LES ORGANES DELIBERANTS

LES ORGANES DELIBERANTS ET DIRIGEANTS ELUS

LE COMITE SYNDICAL :

Les décisions importantes relèvent du Comité : approbation des statuts, du règlement intérieur et des règlements d'intervention, vote des budgets et des comptes administratifs, délégations de service public... Le comité comprend 120 délégués, représentant de manière équilibrée l'ensemble des territoires. Les délégués sont désignés par les conseils municipaux ou par les TRE (Territoires Ruraux de l'Énergie). Le Comité se réunit trois fois par an.

REPARTITION DES COMMUNES PAR COLLEGE COMPOSANT LE COMITE SYNDICAL

Collège A : Bourg de Péage, Bourg lès Valence, Montélimar, Pierrelatte, Romans sur Isère, Valence.

Collège B : Chabeuil, Crest, Donzère, Livron, Loriol, Nyons, Portes lès Valence, Saint Marcel lès Valence, Saint Paul Trois Châteaux, Saint Rambert d'Albon, Tain- L'Hermitage.

Collège C :

Zone géographique « Nord » : Anneyron, Chateauneuf de Galaure, Clérieux, Génissieux, Mercuroil, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Saint-Donat, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier (12 communes).

Zone géographique « Centre » : Alixan, Allex, Aouste sur Sye, Beaumont lès Valence, Chateauneuf s/Isere, Chatuzange-le-Goubet, Etoile sur Rhône, Malissard, Montéléger, Montéliér, Montmeyran, Saint-Jean-en-Royans (12 communes).

Zone géographique « Sud » : Buis les Baronnies, Chateauneuf du Rhône, Die, Dieulefit, Montboucher sur Jabron (5 communes).

Collège D :

TRE de BOURDEAUX : Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Le Poët-Célard, Les Tonils, Truinas.

TRE de BOURG DE PEAGE : Barbières, La Baume-d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Charpey, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.

Collèges	Communes en fonction du nombre d'habitants
A	à partir de 10 000 hbts
B	entre 5 et 9 999 hbts
C	entre 2 et 4 999 hbts
D	Moins de 2000 hbts





LES ORGANES DELIBERANTS

TRE de BUIS LES BARONNIES : Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Eygaliers, Méridolles-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Pennes-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percep, Propiac, Rioms, La Roche-sur-le-Buis, Rochebrune, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran.

TRE de CHABEUIL : Barcelonne, La Baume-Cornillane, Beauvallon, Le Chaffal, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Ourches, Peyrus, Upie.

TRE de La CHAPELLE EN VERCORS : La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors.

TRE de CHATILLON EN DIOIS : Boulc en Diois, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint-Roman, Treschenu-Creyers.

TRE de CREST NORD : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eurre, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Montoisson, Omblèze, Plan-de-Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette.

TRE de CREST SUD : Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Piégros-la-Clastré, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou, Soyans

TRE de DIE : Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Laval-d'Aix, Marignac-en-Diois, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint.

TRE de DIEULEFIT : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc.

TRE du GRAND SERRE : Épinouze, Le Grand-Serre, Hauterives, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Montrigaud, Moras-en-Valloire, Saint-Christophe-et-le-Laris, Tersanne.

TRE de GRIGNAN : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie.

TRE de LA MOTTE CHALANCON : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent.

TRE de LORIOLE sur RHÔNE : Ambonil, Cliousclat, Mirmande, Saulce-sur-Rhône.

TRE de LUC EN DIOIS : Aucelon, Barnave, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Mison, Montlaur-en-Diois, La Penne-le-Sec, Poyols, Les Prés, Recoubeau-Jansac, Val-Maravel, Valdrôme.

TRE de MARSANNE : La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, les Tourrettes, Manas, Marsanne, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet, Savasse.

TRE de MONTELMAR : Ancône, Allan, Espeluche, Malataverne, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, La Touche.

TRE de NYONS : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Curnier, Eyroles, Mirabel-aux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Sainte-Jalle, Valouse, Venterol, Vinsobres

TRE de PIERRELATTE : La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes.

TRE de REMUZAT : La Charce, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lemps, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources, Pelonne, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Roussieux, Sahune, Saint-May, Verclause, Villeperdrix.

TRE de ROMANS : Le Chalon, Châtillon-Saint-Jean, Crépol, Geysans, Miribel, Montmiral, Parnans, Saint-Bardoux, Saint-Benoit-de-Valclérieux, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

TRE de SAILLANS : Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

TRE de SEDERON : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montfroc, Montguers, Reilhannette, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château.

TRE de ST DONAT : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu,

TRE de ST JEAN EN ROYANS : Bouvante, Échevis, Léoncel, La Motte-Fanjas, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans.

TRE de ST PAUL TROIS CHATEAUX : Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette.

TRE de ST VALLIER : Albon, Andancette, Beausemblant, Claveyson, Fay-le-Clos, Laveyron, La Motte-de-Galaure, Mureils, Ponsas, Ratières, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze.

TRE de TAIN L'HERMITAGE : Beaumont-Monteux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Gervans, Érôme, Granges-les-Beaumont, Larnage, Serves-sur-Rhône, Veaunes.

LE BUREAU SYNDICAL :

Le Bureau syndical comprend 22 membres désignés par le Comité du 17 mai 2014. Il agit dans le cadre des délégations confiées par le Comité. Celles-ci sont étendues : c'est le Bureau qui, notamment répartit les enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit environ dix fois par an.

LES DIRIGEANTS ELUS :

Energie SDED est présidé par le Sénateur honoraire Jean BESSON. Il est entouré d'un Premier Vice-président, de 8 Vice-présidents et d'un Secrétaire Général. Ils sont élus par le Comité syndical.

Président : Jean Besson (Sahune)

1^{er} Vice-président : *Distribution publique d'électricité- contrat
Alain Fabre (Pierrelatte) concession ERDF - Travaux électrification, administration générale*

Vice-présidents :

Hervé Rasclard (Bourg de Péage)

Franck Soullignac (Valence)

Alain Genthon (Anneyron)

Michel Sauvinet (Montélimar)

Michel Grégoire (La Roche sur le Buis)

Jean Yves Rossignol (Bourdeaux)

Marietta Mignet (Montségur-sur-Lauzon)

Carole Thourigny (Gigors et Lozeron)

Finances

Relations avec les communautés et aggl. urbaines

Personnel

Distribution publique de gaz

Relations avec les communes, communautés rurales et les TRE

Maitrise de l'énergie, urbanisme-SIG

Eclairage public

Relations et médiations pour les usagers

Secrétaire Général : Yvan Lombard (Crest)

Membres du Bureau : Didier Guillaume (Eymeux), Marlène Mourier (Bourg-lès-Valence), Serge Blache (Chanos-Curson), Marie-Hélène Thoraval (Romans), Noak Carrau (Barsac), Gilbert Tremolet (Die), Pascal Hoeffler (Vassieux), Claude Aurias (Loriol), Henri Fauqué (Saulce), Robert Arnaud (Grane), Jean-Bernard Suchel (Châteauneuf de Galaure).





PRINCIPALES COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Energie SDED propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, a pour mission première l'organisation de la distribution publique de ces réseaux.

→ **Pour cela, Energie SDED:**

- Négocie et conclut tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public ;
- Contrôle le bon accomplissement de ces missions ;
- Maîtrise la demande en électricité et gaz ;
- Représente les intérêts des usagers ;
- Possède un rôle de conciliateur entre les usagers et les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- Valorise le réseau public de distribution d'électricité ;
- Représente ses membres ;
- Effectue des ouvrages dans les réseaux (renforcement, création ou extension, effacement des réseaux).

→ **Il effectue aussi des missions annexes, telles que :**

- Production d'énergies renouvelables (avec la création de la SEM "Energie Rhône Vallée") ;
- Réseaux de distribution de chaleur et de froid ;
- La maîtrise d'œuvre d'installation et la gestion du réseau d'éclairage public ;
- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge (bornes pour voitures électriques) ;
- Le développement de systèmes d'information géographique.



BILAN SOCIAL 2014

Effectifs au 31/12/2014 :

37 agents dont 1 apprenti et 5 contractuels.

Evolution statutaire des agents

Situation antérieure	Nouvelle situation
2 agents Ingénieur	Ingénieur Principal
1 agent Rédacteur de 2 ^{ème} Classe	Rédacteur de 1 ^{ère} classe
3 agents Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Techniciens principal de 1 ^{ère} classe
1 agent adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe

DEPART EN RETRAITE : 1 agent au 1^{er} décembre 2014

Répartition des agents par service

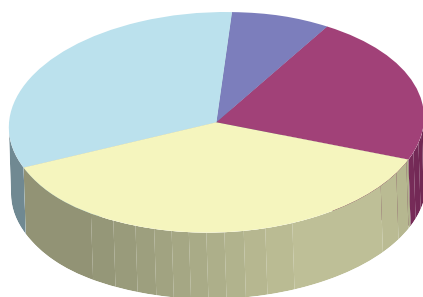
Désignation	Année 2014
Direction Générale	2
Direction Juridique - Administration Générale	2
Direction des Services Techniques	17
Direction Finances - Ressources Humaines	8
Direction contrôle et performance énergétique	6
Direction communication	1
Secrétariat du Président, du 1 ^{er} Vice-président et du Bureau	1
Total	37



BILAN SOCIAL 2014

Répartition de l'effectif par tranche d'âge

Nombre d'agents	De 18 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 51 ans	De 52 à 60 ans
Nombre d'agents	3	8	14	12



■	18/30 ans
■	31/40 ans
■	41-51 ans
■	52-60 ans

Moyenne d'âge : 45 ans

Absences

Maladie :	381 jours	12 agents
Maternité :	187 jours	1 agent

Répartition du temps de travail

Temps de travail	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Total	Hom.	Fem.
100%	7	5	8	6	4	5	35	19	16
90%	1						1	1	
80%		1					1		1

Formation :

Nombre d'agents ayant suivi une formation : 14 agents

Total de jours de formation : 71 jours

Type de formation :

• Formation de professionnalisation	9 agents	40 jours
• Préparation concours	2 agents	15 jours
• Formation de perfectionnement	2 agents	11 jours
• Formation d'intégration	1 agent	5 jours

Budget formation :

Frais de formation 22 400.06 euros pour 2014

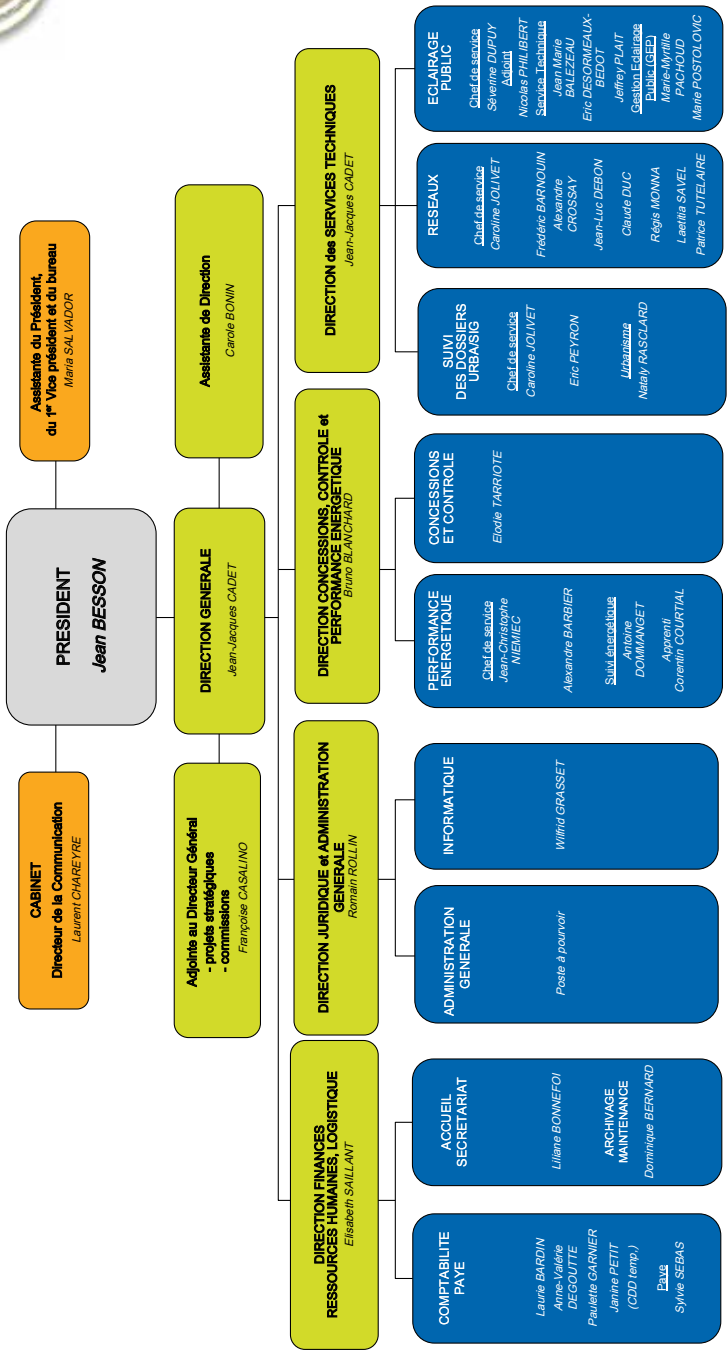
Masse salariale 1 532 244.22 euros pour 2014

Soit 1.4 % de la masse salariale





LES SERVICES D'ÉNERGIE SDED





2014 EN CHIFFRES

634 chantiers en 2014

496 en électrification

- 189 raccordements
- 125 renforcements
- 60 branchements collectifs
- 39 Effacements réseaux électriques
- 40 Effacements réseaux téléphoniques
- 43 Dessertes intérieures

62 Eclairage public

76 communes accompagnées en MDE

POUR UN TOTAL DE **23 M€** TTC DE TRAVAUX

Electricité

- Chiffre d'affaire : 140 M€
- Patrimoine : 844 M€*
- 290 651 clients
- 8 044 postes de transformation
- 16 152 km de lignes électriques
- 3 231 GWh consommés

GAZ (tous contrats)

- Chiffre d'affaire : 23 M€
- Patrimoine : 139 M€*
- 77 884 clients
- 1 663 km de canalisations
- 2 586 GWh consommés

* Valeur brute d'actifs.





LES PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ÉNERGIE SDED

- L'Association des Maires de la Drôme
- Le Département de la Drôme
- La Région Rhône-Alpes
- La FNCCR
- L'ADEME
- Union Européenne (Feder)
- Les exploitants de réseaux : ERDF, GrDF et les fournisseurs : EDF, GDF Suez, Primagaz, Butagaz, Total Gaz, Régies d'Erôme et de Gervans
- L'ADIL 26 point info énergie
- Le CEDER point info énergie
- Rhônalpénergie-Environnement
- Les chambres consulaires (CCI, Chambres de Métiers, Chambre d'Agriculture)
- Les associations de consommateurs et familiales (CCSPL)
- Les intercommunalités
- L'association « Electriciens Sans Frontières »
- Les autres Syndicats d'énergies de Rhône-Alpes et du grand Sud-Est (USÉRA)
- FIBOIS
- Cluster Lumière
- Energie Rhône Vallée
- Bio Vallée
- Parc Naturel Régional du Vercors
- Les Baronnie Provençales



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA DRÔME



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Drôme





50 ANS D'ÉNERGIES COMMUNES... ET CE N'EST PAS FINI !

Vendredi 28 novembre 2014 , après une réunion studieuse du Comité syndical d'automne place à l'histoire : de nombreux élus, personnalités du monde associatif et économique ont rejoint les délégués des communes au Château de Faveyrolles à Pierrelatte pour célébrer dans la convivialité les 50 ans d'Énergie SDED au service des communes et des consommateurs drômois.

Le Président Jean Besson a insisté sur le rôle du Conseil Général qui est un partenaire historique. C'est lui qui, aux origines, a permis le développement de notre Syndicat en lui confiant la mise en œuvre du Programme départemental d'électrification rurale. C'est Maurice PIC, fondateur en 1964, Rodolphe PESCE, Jean MOUTON et Didier GUILLAUME qui ont mené tour à tour ce partenariat qui se poursuivra sans nul doute avec le nouveau Président du Conseil Départemental Patrick LABAUNE.



Beaucoup d'élus des 4 coins du département, au point que quelqu'un dira : «on se croirait à un petit congrès des Maires de la Drôme».

Que de chemin parcouru depuis ½ siècle ! Le Syndicat est aujourd'hui un acteur économique essentiel, puisqu'il génère chaque année plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires dans les comptes des entreprises de réseaux et de travaux publics, des centaines d'emplois directs ou indirects.



Difficile de retracer dans les discours du Président BESSON, du Maire de Pierrelatte Marie-Pierre MOUTON, du Président de l'association des Maires Michel GREGOIRE, du Président du Sénateur Didier GUILLAUME et du Sous-Préfet de Nyons Bernard ROUDIL, toutes ces années. Si nous devons retenir une seule chose de cette longue histoire de l'électrification, ce serait la suivante : sa genèse. Le législateur prenant très vite conscience à l'arrivée de la fée électricité, fin XIX^e

siècle, des risques de fractures géographiques et de discriminations a décidé en 1906 que la distribution d'électricité serait un service public industriel et commercial dont l'organisation serait confiée aux communes et à leurs groupements. Cette loi centenaire demeure plus que jamais d'actualité et doit inviter nos gouvernants à ne rien faire qui pourrait remettre en cause ses principes. Les élus sont unanimes, il faut « sanctuariser » Energie SDED en élargissant encore ses compétences.



De notre histoire plus récente, retenons simplement 3 dates :

2003 : un nouveau départ au Syndicat d'électricité de la Drôme en créant un Syndicat d'Energies dénommé ENERGIE SDED.

Pour mieux servir nos communes adhérentes, nous avons acquis une notoriété nouvelle étroitement liée d'une part aux profondes mutations de la distribution publique d'électricité et du gaz, d'autre part, à l'élargissement de nos compétences et activités. Nos adhérents connaissent

bien désormais nos missions : compétence gaz qui s'ajoute à la compétence électricité, affirmation du pouvoir concédant, éclairage public, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et plus récemment groupement d'achat d'énergies et bornes de recharges pour les véhicules électriques...

2004 : La construction du nouveau siège d'Energie SDED s'inscrivait pleinement dans cette mutation. Notre choix s'est porté rapidement sur le site de ROVALTAIN TGV et nous avons été les premiers installés ! Trois éléments se sont avérés déterminants : l'avenir porteur incarné par cette zone, le fait qu'elle soit portée par une structure intercommunale qui, comme le Syndicat d'Energies associe communes urbaines et communes rurales et enfin, la connotation Développement Durable qui correspondait bien à nos objectifs énergétiques et précurseurs de ce que nous appelons aujourd'hui la transition énergétique.



la Commanderie officie



intronisations



TEMPS FORTS

2009 : L'arrivée de la dernière commune de la Drôme, Valence, à Energie SDED a été déterminante. Ainsi nous représentons toutes les communes. L'union fait la force. Depuis la solidarité s'exerce en totalité car cette adhésion nous a apporté des recettes supplémentaires.

Toutes ces évolutions de notre Syndicat avec ses nouvelles compétences, ne se sont jamais faites au détriment de notre métier historique : l'électrification rurale et le contrôle de la concession. Ce patrimoine est le vôtre, celui de la collectivité. Il représente aujourd'hui en 2014 une valeur estimée à 900 M€. L'électrification est une histoire d'hommes et de femmes, d'élus qui dépassent largement les couleurs politiques, au service de leurs populations et leurs territoires. «L'énergie n'est pas rouge, rose, bleu ou même verte elle n'a pas de couleur» a conclu le président BESSON fidèle à son image d'homme de consensus. C'est aussi le sens de notre histoire. Et cette histoire n'est pas terminée.

Parce qu'un anniversaire c'est aussi une fête, la Commanderie des Costes du Rhône s'est jointe à cette page d'histoire. Et parce qu'Energie SDED c'est l'amour des territoires et des terroirs, les 180 invités ont trinqué « sobrement » au Vinsobres de notre cuvée anniversaire, sous la protection de Bacchus et St Vincent et ... de la Fée électricité !



Jean Besson entouré de Madame le Maire de Pierrelatte Marie-Pierre MOUTON, 1^{ère} VP du Conseil Départemental et la nouvelle Sénatrice du sud Maire de Vinsobres Marie-Pierre MONIER



Jean Besson lance la chanson de la commanderie «coupo santo»

MÉTIERS HISTORIQUES :

UN NOUVEAU VILLAGE BIENTÔT DÉFINITIVEMENT DÉBARRASSÉ DES FILS ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

La Penne-sur-l'Ouvèze, petite commune située à 6 km au sud-ouest de Buis-les-Baronnies connaissait des problèmes de coupures sur son réseau d'alimentation électrique depuis quelques années. Le Maire, Serge Boissier, saisissant l'occasion d'importants travaux d'ERDF sur leur ligne haute tension sur la route départementale D5, a sollicité Energie SDED pour, en lien avec ERDF, reprendre le réseau jusqu'au village (lignes haute tension et basse tension). C'est ainsi qu'a été lancé un chantier remarquable, confié à l'entreprise SPIE.

Un chantier, parmi les 500 chantiers d'électrifications réalisés par Energie SDED en 2014, particulièrement remarquable car parfaitement coordonné avec ERDF et mutualisant le renforcement de la ligne avec son enfouissement y compris des câbles téléphoniques. Cerise sur le gâteau, les travaux ont permis également de faire passer la fibre optique du réseau du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) qui irrigue le numérique sur l'ensemble de notre territoire.



Transformateur «le village» avant les travaux

Le montant total des travaux pour l'électrification sur la Basse Tension représente 240 000 €, financé à 80% par Energie SDED. L'enfouissement des télécoms quant à lui se chiffrent à 53 000 €.

Il ne reste aujourd'hui plus qu'à retirer les anciennes lignes et les «toiles d'araignées» ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Quand qualité du réseau rime avec esthétique.



Passage en souterrain des réseaux BT et télécoms. Le poteau télécom que l'on aperçoit a aujourd'hui disparu



Après travaux, nouveau poste «le village»



ANNEYRON : LA MÉDAILLE D'ÉNERGIE SDED POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE DANS SES EFFORTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Devant l'augmentation inexorable des prix de l'énergie, maîtriser la facture de chauffage et d'électricité devient une véritable priorité pour les communes. C'est pourquoi Energie SDED propose une convention d'accompagnement, le CAE « Conseil Action Energie », pour aider les communes à consommer moins et faire ainsi des économies substantielles sur leur budget de fonctionnement. La commune d'Anneyron a fait ce choix et ne le regrette pas bien au contraire.

Le Maire Alain Genthon et son Conseil Municipal connaissent depuis longtemps des difficultés de réglage dans les systèmes de chauffage des bâtiments communaux. Ils ont sollicité les services d'Energie SDED pour y remédier. Après études, un programme de travaux prioritaire a été défini : reprogrammations, réglages des lois de chauffe, pose de thermostats et de commandes à minuterie, calorifugeage des tuyauteries. 6 mois plus tard, l'analyse des nouvelles



Jean-Jacques CADET DGS, Jean-Yves ROSSIGNOL VP en charge de la maîtrise de l'énergie, le Maire Alain GENTHON et le président Jean BESSON lors de la remise de la médaille.

factures de gaz et de fioul a permis de mettre en évidence, à climat constant, une économie de 22 % des quantités habituellement consommées par les 8 bâtiments en question.

De tels résultats, aussi significatifs et aussi rapidement obtenus, méritaient bien une distinction. En effet Au-delà de l'économie financière pour la commune Anneyron est un exemple pour les autres communes de la Drôme et c'est à ce titre que Jean Besson a décerné au Maire Alain Genthon, la médaille d'Énergie SDED.

Pour toute information :

Conseil Action Energie : Jean-Christophe Niemiec, jchristophe-niemiec@sded.org
Le détail des actions de ce service pages 76 à 87.

1^{ère} décision du nouveau Bureau : lancer un marché d'achat groupé de gaz naturel Drôme-Ardèche pour les intercommunalités, les communes et les établissements associés.

1^{ère} décision du nouveau Bureau : lancer un marché d'achat groupé de gaz naturel Drôme-Ardèche pour les intercommunalités, les communes et les établissements associés.

Le 1^{er} bureau de la nouvelle mandature s'est réuni le 7 juin 2014 et s'est mis immédiatement au travail, notamment concernant un sujet d'actualité pour les communes desservies en gaz naturel : la fin des tarifs réglementés. Energie SDED a décidé d'apporter une solution par la constitution d'un groupement de commandes pour lequel Energie SDED a été le coordonnateur pour les 2 départements Drôme et Ardèche. Ce dernier vient de livrer son verdict. Bonne nouvelle pour les budgets des collectivités qui ont adhéré, puisqu'elles vont bénéficier d'environ 20% d'économies annuelles sur les tarifs du gaz naturel, nous en reparlerons en 2015 avec la même démarche pour l'électricité.

L'EXTRANET DU SITE www.sded.org UN ESPACE RÉSERVÉ AUX MAIRIES

A l'occasion de la désignation des nouveaux délégués en 2014, pour laquelle afin de faciliter la tâche des communes, tous les modèles de délibérations étaient téléchargeables, il est apparu que les communes utilisaient de plus en plus ce service.

En plus de la possibilité de télécharger des modèles de documents administratifs, l'extranet propose un suivi des dossiers travaux. Pratique également, ce rapport d'activité est disponible en version synthétique pour faciliter une présentation en conseil municipal.

Alors n'attendez plus et visitez votre espace réservé. Si vous avez égaré votre identifiant et votre code d'accès personnel, vous pouvez nous les demander par email contact@sded.org.



TEMPS FORTS

ENERGIE SDED DANS LA PRESSE

Mieux faire connaître énergie SDED du grand public, ses métiers, son action pour garantir la qualité de la distribution de l'énergie dans la Drôme, tel est l'objectif de notre communication dans la presse locale. Quelques exemples d'articles et insertions en 2014 :

Créé il y a un demi-siècle, le Syndicat Départemental d'Énergies...

Organise et contrôle la distribution de l'électricité et du gaz
 Renforce, étend et efface les réseaux électriques
 Éclaire et illumine
 Maîtrise la demande en énergie
 Groupe les achats d'énergies
 Développe les bornes de recharge des véhicules électriques
 Numérise la cartographie
 Produit de l'énergie renouvelable avec la SDEE «Énergie Verte» Vallois»

Energie SDED
 Au service des communes de la Drôme

Fort de son expérience, le syndicat est tourné vers l'avenir

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a été créé en 1964 par la fusion de 10 syndicats locaux. Depuis, il a développé un réseau de distribution d'électricité et de gaz qui couvre l'ensemble du département. Le SDED est aujourd'hui un acteur majeur de l'énergie dans la Drôme, avec des compétences étendues dans la maintenance, le développement de nouveaux services et la production d'énergie renouvelable.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

Les maires contre le transfert aux départements

Dans un communiqué, l'Association des maires de la Drôme exprime son opposition à une motion relative au transfert des compétences d'ACSEZ aux départements. Les maires de la Drôme ont voté en faveur de la poursuite de la distribution d'électricité et de gaz par le syndicat départemental d'énergies (SDED). « Cette motion prône le transfert de la gestion de l'électricité et du gaz aux départements, ce qui entraînerait la disparition du SDED. Les maires de la Drôme ont voté en faveur de la poursuite de la distribution d'électricité et de gaz par le syndicat départemental d'énergies (SDED). »

Le SDED et Gaz distribution s'engagent pour la sécurité

Une charte est destinée pour assurer les échanges aux normes de distribution de la Drôme.

DRÔME - Le syndicat départemental d'énergies fait le bilan de 2013

23 millions d'euros consacrés aux réseaux du département

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a tenu son assemblée générale annuelle le 11 décembre 2013. Les élus ont approuvé le bilan de l'exercice 2013, qui a été marqué par des investissements importants dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Le SDED a consacré 23 millions d'euros à ces travaux.

SAHUNE - Une convention nécessaire

La Dauphiné Libéré vendra

Un accord a été signé entre le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) et la commune de Sahune. Ce contrat prévoit la fourniture d'électricité et de gaz à la commune, ainsi que la maintenance des réseaux existants.

1964 - 2014

Energie SDED

Le service public de l'énergie dans la Drôme

50 ans d'énergies communes !

DRÔME - Les vœux du syndicat départemental des énergies

Une année sous le signe du changement

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a tenu son assemblée générale annuelle le 11 décembre 2013. Les élus ont approuvé le bilan de l'exercice 2013, qui a été marqué par des investissements importants dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Le SDED a consacré 23 millions d'euros à ces travaux.

Energie SDED

Le service public de l'énergie dans la Drôme

1964 2014

50 ans d'énergies communes

Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz, éclairage public et économies d'énergies, depuis 50 ans le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme est au service des communes et des consommateurs.

DRÔME 15e Rallye Monte-Carlo des Énergies Nouvelles (19-23 mars)

Le Sded portera le numéro 26

Laurent Chavagne et Benoist Ballez, sur la Toyota Yaris hybride de l'Idem, vont porter fièrement les couleurs du Sded pendant cette édition pour leur deuxième participation. Ils ont le meilleur classement de cette édition, le 26. Agence des énergies nouvelles participera pour une troisième fois au rallye. Les deux ont une 20e place. Les deux ont une 20e place. Les deux ont une 20e place. Les deux ont une 20e place.

Cette année la voiture sera conduite et portée le numéro 26, pour représenter la Drôme.

Actualités

Drôme Hebdo (jeudi 28 mai 2014)

Le sénateur Jean Besson réélu

ÉNERGIE 2009 - Un dring-dring, maintenant c'est 300 communes qui ont en leur sein un élu élu.

Après avoir obtenu le soutien de 300 communes de la Drôme, le sénateur Jean Besson a été réélu à la tête d'Énergie SDED.

Actualités

ANNIVERSAIRE - Célébrer 50 ans d'existence avec l'histoire de l'électrification de la Drôme

50 ans... et l'avenir devant soi

U n anniversaire, c'est une date importante. C'est une date qui marque le début d'une aventure, le début d'un projet, le début d'une vie. C'est une date qui nous rappelle que nous sommes tous passés par là.

Le SDED fête ses 50 ans d'existence. C'est une date importante. C'est une date qui marque le début d'une aventure, le début d'un projet, le début d'une vie.

Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

50 ans d'Énergies communes

L'AC

L'Echo le Valentinois 24 mai 2014

"EN BREF"

Jean Besson réélu à la tête d'Énergie SDED

Jean Besson a été réélu à la tête d'Énergie SDED. Il a obtenu le soutien de 300 communes de la Drôme.

Énergie SDED entre dans sa cinquantième année

Lailléon-Rovaillet - 28/5 - C'est en 1964, le cinquantième anniversaire de la création des vœux qui s'est déroulée vendredi dernier à Besson, son Président, l'occasion de la suppression et de rendre toutes choses et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette un succès apprécié des collectivités.

50 ans d'Énergie SDED commencent hier soir, 2014, au SDED, 1000 personnes ont participé à ce 50 ans anniversaire.

Une équipe au service des communes

DRÔME Les vœux du Sôd

50 ans d'énergie drômoise

Le 20 mai 2014, à 19 heures, au SDED, 1000 personnes ont participé à ce 50 ans anniversaire.

50 ans d'Énergies communes

Avec le froid, la facture d'énergie augmente!

Energie SDED

Le service public de l'énergie dans la Drôme

aide les communes à moins consommer



ENERGIE SDED, GÉNÉRATEUR DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE !

Si sa mise en œuvre va couvrir 3 années 2015, 2016 2017, c'est bien dès 2014 qu'il a été décidé de s'engager pour la promotion des véhicules électriques avec un planning ambitieux d'installation de plus de 100 bornes de recharges d'ici 3 ans.

Ce programme est élaboré en partenariat étroit avec le Département de la Drôme et le soutien financier de l'ADEME. Le déploiement va tenir compte des critères suivants : Les bornes de recharges seront implantées de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire Drômois, avec au-delà de favoriser la mobilité électrique, une volonté de soutenir le développement économique local, à savoir le tourisme et le commerce de centre-ville, ou de proximité. Les implantations de bornes à proximité de grandes surfaces ou sur des propriétés privées ne sont pas intégrées au projet d'Energie SDED, cette initiative étant laissée évidemment aux initiatives privées.

Quoi de plus normal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, autorité organisatrice de la distribution de l'énergie dans tout le département, se lance dans cette action ? En effet d'une part, il s'agit bien d'un service public lié à la distribution d'électricité. D'autre part, son implication apporte la garantie d'un déploiement équilibré des bornes. Enfin, accompagner l'essor des véhicules électriques est un devoir pour une collectivité, qui a déjà montré l'exemple en se dotant dès 2012 d'une flotte de véhicules 100% hybrides. Et par sa participation au Rallye Monte-Carlo des Énergies Nouvelles, Energie SDED est allé encore plus loin pour la promotion de la mobilité durable.

Pas de contradiction entre cette voiture de course N° 26 aux couleurs d'Énergie SDED et la transition énergétique, bien au contraire : La voiture est « hybride » c'est-à-dire qu'elle récupère les énergies de son moteur essence et des freinages pour alimenter un deuxième moteur électrique pour moins consommer et rejeter peu de Co₂. Et c'est lors d'un Rallye automobile pas comme les autres qu'elle a représenté la Drôme : le Rallye Monte-Carlo des Énergies Nouvelles.



LA COMMUNE DE PIEGON ÉCLAIRE MIEUX POUR MOINS CHER

Parmi la centaine de dossiers d'éclairage public gérés et subventionnés annuellement par Energie SDED, celui de la commune de Piegion, en Drôme Provençale, inauguré en 2014 est particulièrement remarquable.

Décidé à l'occasion d'une amélioration du réseau électrique, ce chantier d'éclairage public est pour commencer un bon exemple de l'intérêt d'une coordination de travaux lors de l'enfouissement des lignes électriques.

A Piegion, pour le Maire et son conseil Municipal, le choix s'est porté sur la reprise de l'intégralité de l'éclairage du village. Objectif pour le service EP d'Energie SDED : tout refaire à neuf avec l'utilisation de matériels nouvelle génération à LED pour un éclairage de qualité et une consommation modérée.

Le résultat est à la hauteur des espoirs : Il confirme qu'investir de l'argent dans la rénovation de son éclairage public, ce qui peut apparaître coûteux au premier abord, permet à l'usage, de réaliser de belles économies.

Démonstration : Il a été déposé 10 luminaires équipés de lampes de 150 W et posé 19 luminaires équipés de LEDs, pour une puissance de 53 W pour 14 d'entre eux et 45 W pour les 5 restants. En termes de puissance, cela a permis de passer de 1.5 kW à 0.97kW soit une baisse de consommation de 35%, tout en ayant pratiquement doublé l'éclairage avec une extension à l'entrée et la sortie du village !



*Candélabre « paysager »
la beauté du mobilier
l'efficacité du LED en plus*



*Candélabre « traditionnel »
d'éclairage routier mais
bénéficiant de la technologie LED*

Pour toute information :
service EP : 04 75 82 65 52
gestion-ep@sded.org
Explications page 88



2014 -2020 : UN NOUVEAU COMITÉ ET UN NOUVEL EXÉCUTIF AU SERVICE DES 369 COMMUNES DE LA DRÔME

Samedi 17 Mai 2014, pas de week-end repos pour le nouveau Comité Syndical d'Énergie SDED issu des élections municipales de mars dernier. Les élus avaient rendez-vous au Conseil Général pour mettre en place nos instances dirigeantes. Le comité compte désormais 120 délégués, parmi lesquels 76 nouveaux délégués soit un renouvellement de 63%. Jean BESSON a été réélu Président à 84 % des voix. Il est président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme depuis 1991, année à laquelle il a succédé à son fondateur Maurice PIC. Sa réélection ainsi que celle de plusieurs Vices-présidents dont le 1^{er} Vice-président Alain FABRE et l'arrivée de nouveaux élus représentant à la fois la diversité géographique et politique de notre département, confirment la volonté de poursuivre la gestion consensuelle et transversale d'Énergie SDED dans l'intérêt des 369 communes et 480 000 consommateurs drômois. Le nouvel exécutif respecte également un bon équilibre entre communes rurales et communes urbaines.



Lors des opérations de vote à bulletin secret



Photo de famille dans les jardins de la préfecture

UN LOGO «HISTORIQUE» POUR LES 50 ANS

Pour marquer ses 50 ans, Energie SDED a fait le choix de placer les hommes au premier plan de cette commémoration. Car l'histoire de l'électrification c'est d'abord une histoire d'hommes et de femmes au service de leurs territoires et leurs populations.

C'est grâce à nos amis de «Mémoire de la Drôme»* que nous avons pu trouver une vieille photo représentant des monteurs de l'équipe «Soleil» sur la commune de Sahune, avec au second plan, la vallée de l'Eygues.

Elle symbolisait bien cette belle histoire. Nous en avons extrait le logo accompagné du slogan «50 ans d'énergies communes» pour rappeler le rôle essentiel des communes hier, aujourd'hui et encore demain. Ce logo accompagne depuis 2014 et durant 2015 (on a 50 ans jusqu'à la veille de ses 51 ans !) les courriers, les documents et les voitures de service.

**Depuis 1985, Mémoire de la Drôme collecte et archive, avec une approche historique, ethnologique et sociologique, des documents photographiques, sonores et audiovisuels concernant le département de la Drôme. Mémoire de la Drôme est une association soutenue par le Conseil général de la Drôme. 165 communes et collectivités dont Energie SDED sont adhérentes.*

www.memoire-drome.com



CONGRÈS 2014 DES MAIRES DE LA DRÔME : LE STAND ENERGIE SDED SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette année, l'Association des Maires de la Drôme, présidée par Michel GRÉGOIRE avait choisi après la Drôme provençale en 2013 de mettre le cap au nord, à Saint Rambert d'Albon à l'invitation du Maire Vincent Bourget. Et comme chaque année, Energie SDED était présent pour rencontrer les élus, répondre à leurs questions mais aussi présenter ses nouvelles actions. Outre le service éclairage public qui a pu expliquer dans le détail sa compétence optionnelle, il a été beaucoup question de transition énergétique avec les services aux communes pour la performance énergétique et grande nouveauté, le lancement du programme de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques. Un stand qui s'est également distingué, par la convivialité qui y a régné tout au long de cette journée.





MOTION DES MAIRES DE LA DROME CONTRE LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIES AUX DEPARTEMENTS

Fin d'année 2014, le Président d'Énergie SDED Jean Besson a proposé au CA de l'Association des Maires de la Drôme à l'initiative de son Président Michel Grégoire une motion pour garantir la pérennité des SDE, Énergie SDED dans la Drôme, de ses missions, ses ressources et sa propriété des réseaux pour le compte des communes. Une motion votée à l'unanimité et qui depuis a fait école dans d'autres départements et dont voici le texte :

« Considérant

Que le Président de l'Assemblée des Départements de France s'est prononcé en faveur de l'attribution aux départements des compétences d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, actuellement exercées par les Syndicats d'énergies, ici dans la Drôme par le Syndicat départemental d'énergies (Énergie SDED) ;

Que l'attribution de ces compétences aux grands syndicats émanant du bloc communal est liée aux liens étroits entre les réseaux de distribution d'énergie, qui desservent directement les parcelles et les immeubles d'habitation ou d'activités, et la gestion de l'urbanisme, qui incombe au bloc communal ;

Que dans le contexte de la transition énergétique, les syndicats départementaux regroupant toutes les communes, y compris les communes urbaines telles que Valence, sont en mesure de garantir la solidarité entre les territoires potentiellement excédentaires en énergie renou-



*Jean BESSON avec le Président de l'Association des Maires Michel GRÉGOIRE
et le Secrétaire Général Gilbert BOUCHET Sénateur de la Drôme*

velable (typiquement les zones rurales) et les territoires énergétiquement déficitaires (les zones urbaines), et, plus globalement, la mutualisation et la production d'effets d'échelle pour des services communs coûteux tels que les services de conseil en efficacité énergétique ;

Que la spécialisation des syndicats d'énergie les conduit à réinvestir leurs ressources financières dans ce domaine, alors que des collectivités ayant des compétences dans d'autres secteurs pourraient, si elles recevaient cette compétence, distraire une partie importante de ces ressources à d'autres fins, et réduire ainsi substantiellement les investissements sur les réseaux de distribution d'énergie au détriment de la qualité de ces derniers et de l'activité des entreprises titulaires de marchés publics de travaux ;

Que les réseaux de distribution d'électricité et de gaz appartiennent actuellement aux communes ou à leurs groupements, et que leur transfert aux départements conduirait à léser les intérêts patrimoniaux des collectivités du bloc communal ;

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme se prononce résolument en faveur du maintien de l'attribution aux communes, regroupées dans le cadre des grands syndicats d'énergie tels qu'Energie SDED, des compétences relatives à la distribution d'électricité et de gaz ;

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme demande que soit en conséquence garantie la pérennité :

- d'Energie SDED, de ses missions et des ressources financières qui lui permettent d'y faire face ;
- de la propriété des réseaux. »



RAPPEL

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation en séance puis à la transmission de ce document aux communes en vue de la communication de celui-ci au conseil municipal.

En effet, l'article 40 de la loi, devenu article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise : «Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale». Une présentation «powerpoint» est disponible sur l'espace extranet du site internet. Elle peut servir de support à une présentation en Conseil Municipal. www.sded.org



SAEML



Producteur
d'ÉNERGIES

ENERGIE RHONE VALLEE

Créée en fin d'année 2011, la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (Saeml) « ENERGIE RHONE VALLEE » constitue l'outil d'Énergie SDED pour développer une activité économique en matière de soutien et de participation aux projets de production d'énergie d'origine renouvelable.

Son champ d'intervention porte sur la production d'énergie, que ce soit au titre de la création en propre de nouvelles unités de production, du rachat d'installations existantes ou de la prise de participation dans des projets existants ou en création.

Actionnaire majoritaire à 76.5%, le Syndicat confie ainsi les projets de production d'énergies à cette société indépendante qui peut intervenir non seulement dans la Drôme, mais partout ailleurs.

Après la cession par Energie SDED à ENERGIE RHONE VALLEE de ses 11 centrales de production photovoltaïque portées et gérées jusqu'en 2013, l'année 2014 est marquée d'une part par la mise en service du générateur solaire installé sur la toiture du nouveau collège de Montélimar : 450 000€ d'investissement, 245 MWh/an de production.

De plus, un projet d'ampleur est mis en place pour installer des microcentrales de 9kWc, sur des toitures de bâtiments communaux, hangars en sites isolés, ce sur l'ensemble du territoire drômois.

Grâce au recrutement d'un jeune ingénieur spécialisé en énergies renouvelables, la société diversifie et intensifie ses démarches et le développement de ses partenariats à mettre en œuvre avec les acteurs privés de ce secteur d'activité éolien et celui de la méthanisation notamment.

Par son engagement majeur au sein de cette société d'économie mixte, Energie SDED confirme sa politique volontariste de favoriser les énergies renouvelables, d'intensifier les projets en matière de développement durable. Pour Energie SDED, ce sont bien les communes, les consommateurs et les territoires qui doivent être bénéficiaires de cette ambition, dans un contexte économique et industriel qui reste tendu et concurrentiel.

Le site internet www.energiehonnevallee.com





LES TRAVAUX

ENERGIE SDED MAÎTRE D'OUVRAGE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

TRAVAUX	NB DE DOSSIERS	MONTANT TTC
ELECTRIFICATION RURALE		2014
renforcements	125	10 269 357
raccordements	189	4 537 298
dessertes intérieures	43	1 878 857
branchements électriques collectifs	60	793 778
TOTAL ELECTRIFICATION	417	17 479 290
EFFACEMENT		
Réseaux électriques		
Programme ERDF (article 8), Energie SDED	10	1 482 827
Programme FACÉ C	29	3 579 451
TOTAL	39	5 062 278
Programme Télécom	40	1 378 753
TOTAL EFFACEMENT	79	6 441 031
TOTAL ELECTRIFICATION ET EFFACEMENT	496	23 920 321
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC	62	1 421 463
TOTAL GENERAL	558	25 341 784





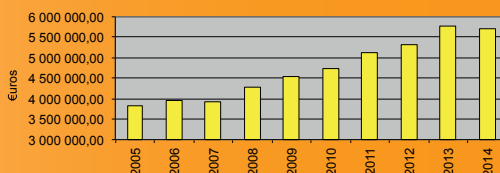
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La taxe locale sur l'électricité

Energie SDED perçoit la taxe sur l'électricité sur l'ensemble des communes du Département relevant du régime rural d'électrification. Cette taxe est initialement payée par les usagers sur le montant des factures, et son taux pour l'année 2014 est de 8.28 %. Elle sert à financer les travaux d'électrification (renforcements, extensions), d'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que les subventions pour l'éclairage public. Dans

le cadre de la loi NOME, désormais à compter du 1^{er} janvier 2011, cette taxe a été soumise à une réforme importante. Elle s'intitule «Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité», et elle concerne toutes les consommations finales d'électricité (kwh consommés).

Evolution de la taxe sur l'électricité de 2005 à 2014



Les redevances de concession

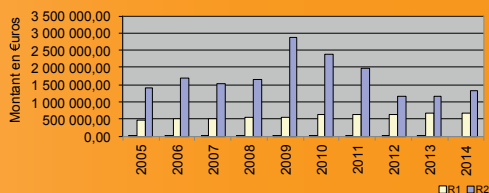
• Redevance ERDF

En tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, Energie SDED recouvre auprès d'ERDF une redevance de concession qui se divise en deux parties :

1) Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public de distribution ;

2) Redevance R2 d'investissement, qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs par Energie SDED pour le développement du réseau concédé. Son calcul évolue en fonction des investissements d'Energie SDED. Prime à la départementalisation (2014 = 305 045 €€)

Evolution de la Redevance de concession de 2005 à 2014



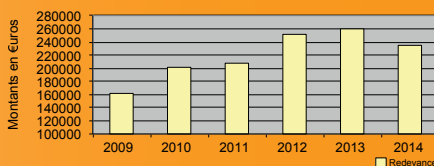
• Régie SDED Erôme

La Régie SDED Erôme verse également une redevance de fonctionnement dont le calcul est indexé sur la Redevance ERDF.

• Redevance GrDF

Depuis 2003, le SDED s'est transformé en Syndicat d'énergies en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz. En 2006 une convention de concession a été conclue avec GrDF, qui prévoit en son article 5 le versement annuel par le concessionnaire au concédant d'une redevance de fonctionnement. Les autres délégataires titulaires de DSP, versent également une redevance.

Evolution redevance de fonctionnement gaz de 2009 à 2014



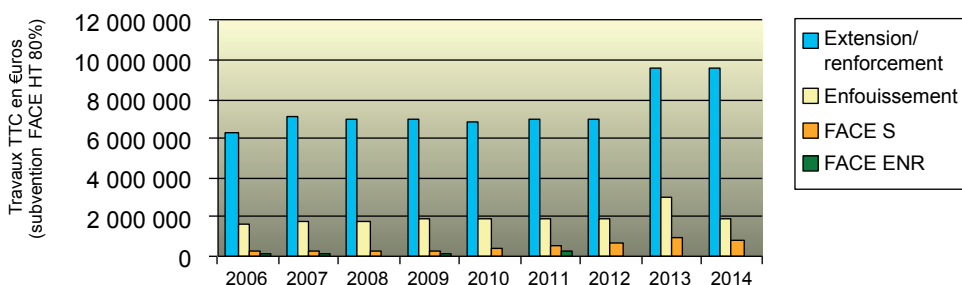
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes du CAS FACÉ

Le Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACÉ (compte d'affectation spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend : Le programme Renforcement et extension (ancien Face A/B) pour l'électrification rurale, le Face S (Sécurisation fils nus et fils nus faible section) pour la résorption des fils nus, le Face C (enfouissement) pour les programmes environnementaux et l'ENR pour le photovoltaïque. Depuis l'année 2012, les montants des subventions sont attribués en hors taxes.

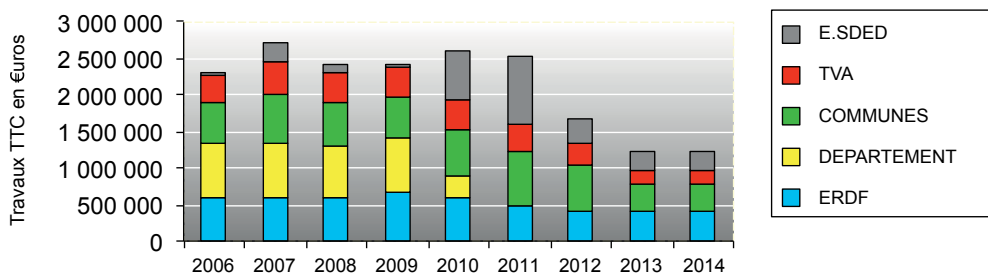
Evolution des travaux financés par le FACÉ de 2006 à 2014



Le partenariat Energie SDED-ERDF pour l'environnement :

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ERDF pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Énergie SDED ; Par ailleurs, depuis 2001, un partenariat avec le Département de la Drôme avait été conclu dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques et, depuis 2006, des réseaux téléphoniques. En 2010 le Département a réduit sa participation de 763 000 à 300 000 € et en 2011 il met fin à son intervention.

Evolution des travaux du programme environnement de 2006 à 2014





COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le service public de l'énergie : Ecoute et Transparence envers les usagers

Cette commission a pour objet principal d'associer les représentants des usagers au bon fonctionnement des services publics de l'électricité et du gaz. Elle examine les rapports des délégataires des services publics de l'énergie. Elle doit également donner son avis sur les projets de création de régie et de Délégation de Service Public, avant la décision du Comité Syndical d'Énergie SDED.

Une nouvelle composition de la CCSPL :

Ainsi, à l'issue du renouvellement général des élus des conseils municipaux et de la désignation des délégués syndicaux qui siègent au Comité, lors de ses réunions des 7 juillet et 28 novembre 2014, Énergie SDED a décidé de maintenir le principe de parité de représentation entre les représentants des associations locales et les membres de l'assemblée délibérante. Pour la période 2014 – 2020, elle se compose donc désormais de **12 membres**, répartis ainsi :

DÉLÉGUÉS D'ÉNERGIE SDED	
Membres titulaires	Membres suppléants
BONNARDEL Jérôme	DALSTEIN Pierre
CARRAU Noak	ESCOFFIER Gérard
JOUBE Dominique	EYMARD Jean Paul
PEYSSON Francis	LEVARDON Michel
PROVOST Marc	TRACOL Eric
SIEGEL Patrick	GILLES Daniel

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS LOCALES		
Associations	Membres titulaires	Membres suppléants
ADIL 26	Marie Josée FAURE	Philippe BOUCHARDEAU
CEDER	Philippe BIZEUL	Michel ESCURAT
CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie	Alain CHOSSON	Nicole CAMP
CNL - Confédération Nationale du Logement	Robert PENELON	Alice BOCHATON
UDAF	Eliane MEOT	Vincent VELOTTI
UFC Que Choisir	Alain MICHAT	Armel ROCHE

Les Chambres consulaires peuvent être invitées à la Commission.

Monsieur Jean Pierre ANDEOL, Délégué titulaire du Territoire Rural de l'Énergie de Crest Nord et Maire de Montclar sur Gervanne a été désigné Président de la CCSPL. Il succède à Madame Janine ALLONCLE, déléguée de la commune de Chabeuil, qui avait assumé cette responsabilité jusqu'au renouvellement de la composition de la Commission en Juillet 2014.

L'activité de la CCSPL en 2014

Sur l'année dite, la CCSPL s'est réunie à quatre reprises : le 13 février matin pour la présentation des Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires (CRAC) 2012 de GrDF et d'ERDF. L'après midi, la commission a étudié le CRAC d'EDF Fournisseur, ainsi que le Tarif Social de l'Électricité (ou Tarif de Première Nécessité), présenté par le Département de la Drôme et l'ADIL26.

Les 13 et 30 octobre 2014, ce sont les CRAC 2013 qui ont été présentés par nos concessionnaires, à la Commission ainsi renouvelée.

Rappelons que ces Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires sont téléchargeables sur notre site www.sded.org



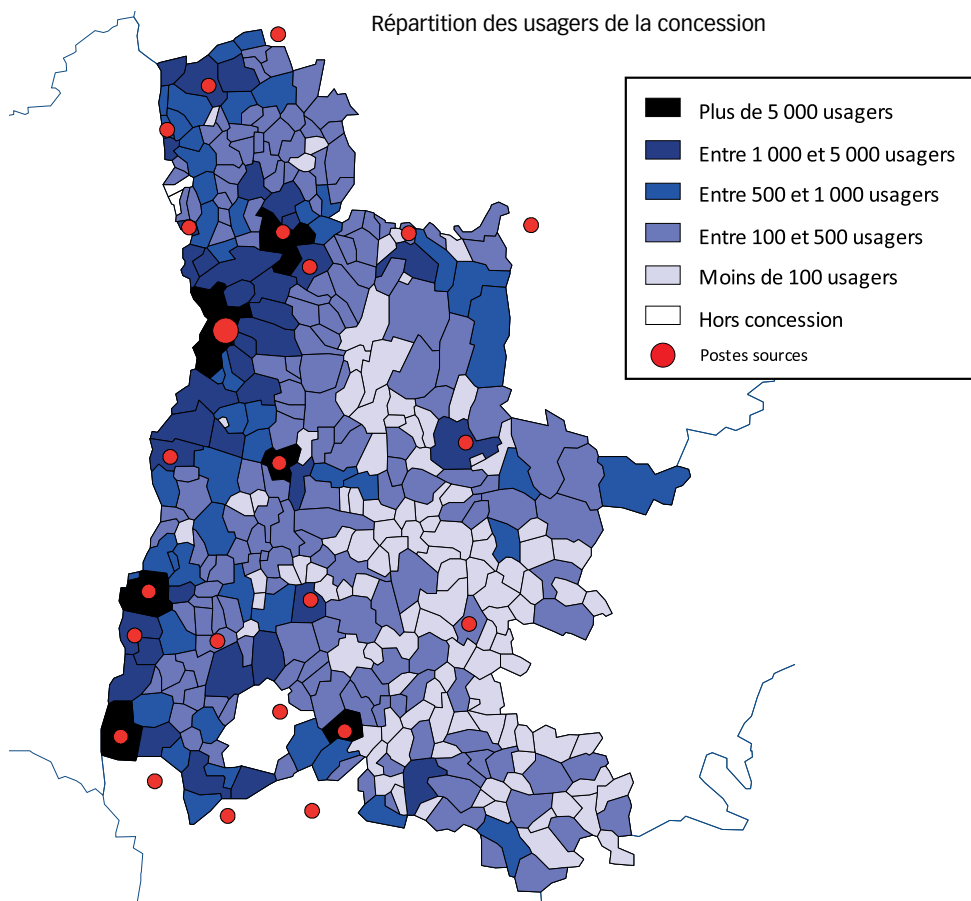
A. Le service public de distribution d'électricité

Avec les évolutions législatives, le service public de distribution d'électricité est désormais scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, Energie SDED réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel de ces concessionnaires dans les domaines technique, économique et financier. Une synthèse en est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2013 contrôlées en 2014.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

Répartition des usagers de la concession





LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Au global, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme est autorité concédante sur 367 communes du département représentant **290 651 usagers** à fin 2013, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1,78 % par rapport à 2012). **Le nombre d'usagers moyenne tension (HTA) quant à lui poursuit sa tendance baissière (-20 unités en 2013).**

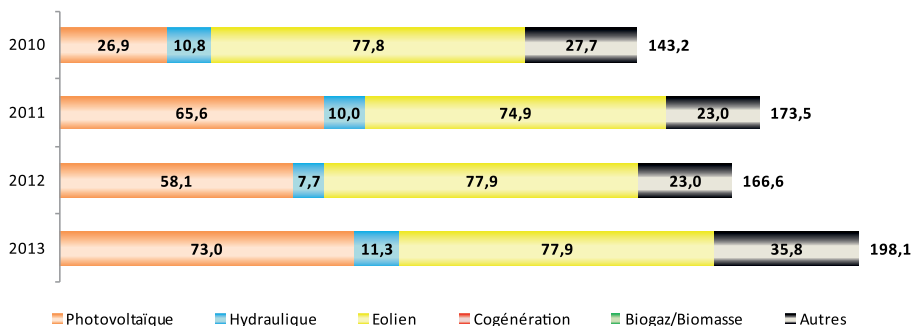
Avec seulement 29 communes, le territoire de la concession en Régime Urbain représente 60 % des usagers.

En 2013, le concessionnaire ERDF a perçu **113 millions € HT de recettes d'acheminement** (+14 % en 3 ans depuis l'application du TURPE 3).

La consommation totale a atteint **3 231 GWh**, en hausse constante depuis 2010.

La concession comptait, fin 2013, 4 442 installations de production, en augmentation annuelle de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les producteurs sont composés à 98,8 % de producteurs photovoltaïques. Leur puissance globale d'injection s'établit à 198 MVA en 2013 à 37 % concentrés sur les installations photovoltaïques et à près de 40 % sur les 21 installations éoliennes.

Evolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



Le concessionnaire continue de refuser de transmettre l'ensemble des données techniques relatives aux clients en injection. Il limite sa transmission aux données communicables au titre des PCET identifiées dans le décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011.

2. La qualité de service du distributeur ERDF

2.1 Les raccordements



Les taux de mise en service dans les délais pour les usagers résidentiels BT≤36 kVA, sur installations existantes et neuves, restent élevés avec respectivement 95,4 % et 87,2%. Ils sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, notamment pour les installations neuves dont le taux prend 4,3 points sans retrouver toutefois son niveau de 2011.

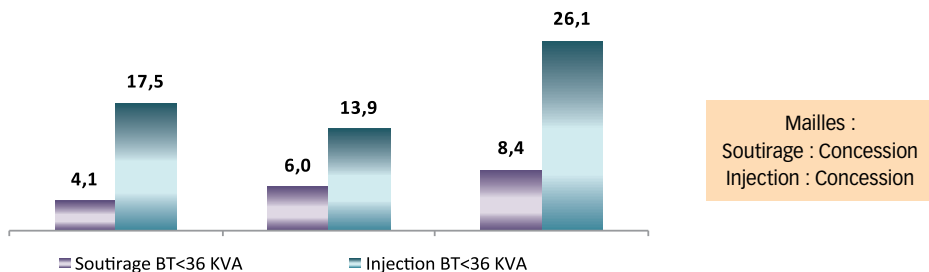


A la maille de la concession, **le taux de respect du délai de production du devis de raccordement pour les usagers BT≤36 kVA, en soutirage, est de 87,1 % en 2013**, soit un délai moyen de production de ce document de 8,4 jours, ce qui reste satisfaisant malgré une légère baisse (6 jours en 2012).



Le taux de respect du délai de production de devis de raccordement en injection est de 78,2 %, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (- 17 points), soit un délai moyen de production de document de 26,1 jours, qui reste toutefois bien inférieur au délai de 6 semaines prévu au catalogue des prestations déposé auprès de la CRE.

Evolution du délai moyen de production d'un devis de raccordement (en jours)

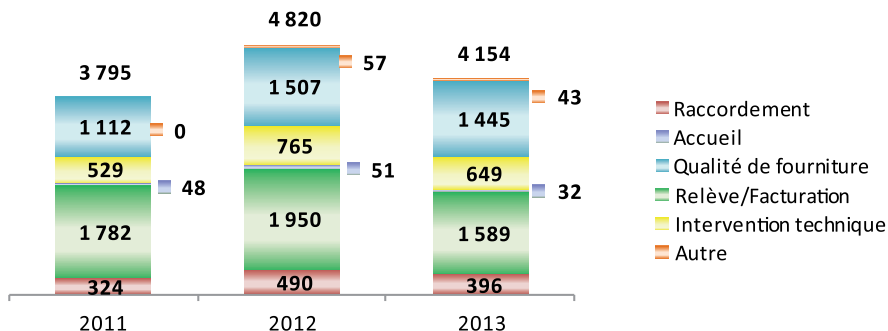


Le taux d'accessibilité de l'accueil raccordement s'est légèrement amélioré, passant de 91,3% à 92 % pour la maille du sillon rhodanien.

2.2 Les réclamations



A la maille concession, **4 154 réclamations ont été comptabilisées en 2013 pour les usagers BT≤36 kVA, soit une baisse de 13 % par rapport à 2012**. Elles concernent principalement la relève, la facturation (38 %) et la qualité de fourniture (34 %).



Le taux de réponse à ces réclamations dans un délai de 30 jours est de 95,6% pour la concession d'Énergie SDED en 2013, ce qui est resté important malgré une légère baisse par rapport à 2012 (- 2,8 points).



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

2.3 La relève des compteurs



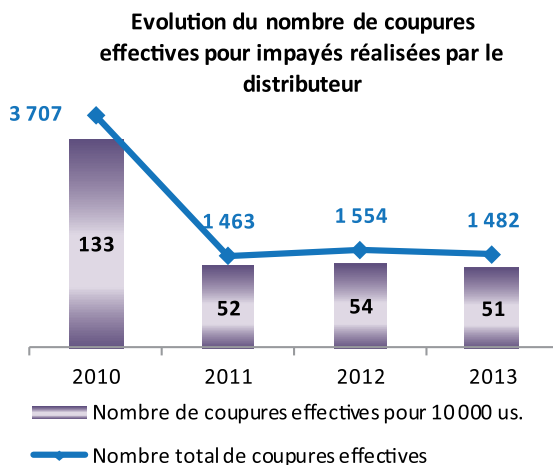
Le taux d'absence à la relève augmente légèrement alors qu'il était en baisse depuis 3 ans, il s'élève à 4 % en 2013. Cet indicateur reste toutefois dans la fourchette basse constatée par l'AEC sur d'autres concessions.

Statistiques AEC 2012 Absence à la relève	
Minimum	2,9%
Moyenne	4,9%
Maximum	8,3%

2.4 Les coupures pour impayés

Les coupures pour impayés assurées par le distributeur concernent les clients de l'ensemble des fournisseurs d'électricité présent sur la concession.

En 2013, le nombre de coupures pour impayés pour les usagers BT \leq 36 kVA réalisées par le distributeur a été de 1 482 à la maille d'Energie SDED, soit 51 coupures pour impayés pour 10 000 usagers pour les usagers BT \leq 36 kVA., en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.



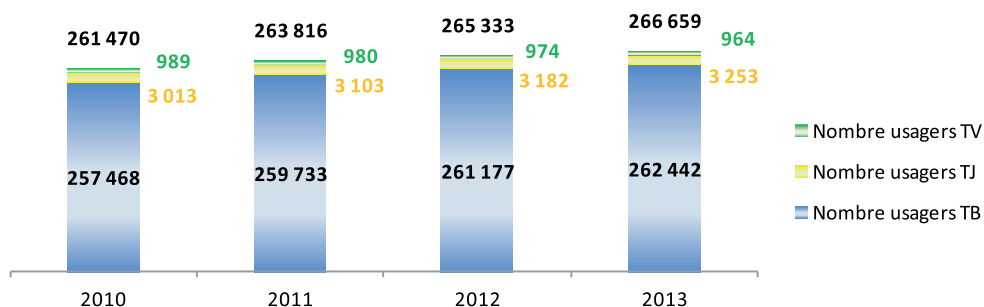
3. La qualité de service du fournisseur EDF

3.1 Usagers, tarifs et consommations

Sur les 4 derniers exercices, **le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé** de vente a augmenté de 0,7 % par an. Ils représentent près de **92 % des usagers de la concession** en 2013 contre 94 % en 2010.

Le nombre d'usagers au tarif bleu est, fin 2013, de 262 442, en très légère hausse par rapport à 2012 (+0,48 %). La concession compte également 3 253 usagers au tarif jaune et 964 au tarif vert, représentant respectivement +2 % et - 1 % par rapport à l'exercice précédent. La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint **2 779 GWh**, en hausse de 0,76 % par rapport à 2012, pour une recette équivalente à **239,3 millions € HT** (+ 3,63 %).

Evolution du nombre d'usagers total sur la concession



3.2 L'accueil et les services aux usagers



Concernant les services téléphoniques, l'accueil clientèle a un taux de réussite aux appels (nombre d'appels traités rapporté au nombre d'appel reçus) de **81,6 % à la maille nationale, en hausse de 4 points par rapport à 2012, mais qui reste en-dessous de l'objectif de 85% que s'est fixé le concessionnaire et d'un niveau de qualité standard de 95 % attendu par l'autorité organisatrice.**

En termes d'accueil, le concessionnaire dispose de deux points d'accueil physique situés à Montélimar et Valence, d'un PIMMS (Point Information et de Médiation Multi-Services) à Donzère et de cinq points services à Crest, Die, Valréas, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Vallier.

Un Point Service est un espace dédié à EDF au sein d'un bureau de Poste. Un présentoir propose de la documentation et une ligne téléphonique est dédiée pour joindre les services d'EDF.



Le pourcentage de contrats optimisés dans l'année sur la concession, s'établissant en 2013 à 13,9%, est en hausse par rapport à l'exercice précédent. Ce taux est supérieur à la moyenne constatée par AEC sur les concessions auditées en 2012 (10,5%).



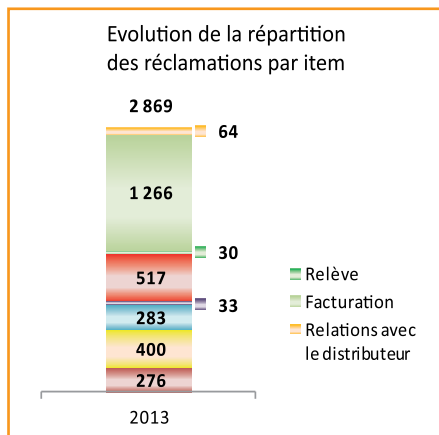
LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

3.3 Les réclamations



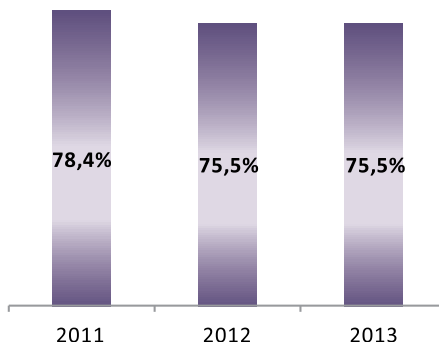
Demande récurrente d'Énergie SDED depuis plusieurs années, les réclamations des clients faites au fournisseur ont été transmises pour la première fois en 2013 à la maille de la concession. EDF en recense ainsi 2 869 pour cet exercice.

Elles concernent principalement la facturation (44 %) et le recouvrement (18 %).



Le taux de réponse sous 30 jours reste stable à 76 %. Une amélioration de la réactivité du concessionnaire sur ce point est toujours attendue.

Evolution du taux de réponse aux réclamations sous 30 jours



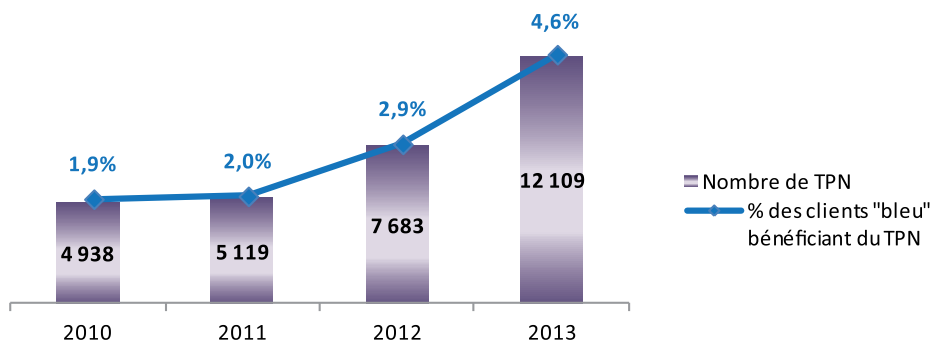
3.4 Les usagers en précarité énergétique

La gestion des usagers en précarité énergétique fait partie des missions de service public confiées au concessionnaire EDF. Un Pôle Solidarité régional est dédié à ce sujet.

Les principaux indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

- **Le taux de clients bénéficiant du Tarif Première Nécessité (TPN) :** attribué sous conditions de ressources, ce tarif permet d'obtenir une diminution sur le prix de l'abonnement et sur les 100 premiers kWh mensuels consommés. En 2012, l'automatisation du dispositif d'attribution du TPN a permis une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires en appliquant systématiquement aux ayants-droits ce tarif sauf refus exprimé de leur part. En 2013, une nouvelle augmentation a été enregistrée pour atteindre 5 % des usagers au tarif bleu de la concession, soit 12 109 bénéficiaires (2 % en 2010). La hausse en 2013 de près de 60 % par rapport à 2012 s'explique cette fois par l'élargissement des ayants-droits à ce tarif social lié de la loi Brottes.

Evolution du nombre de bénéficiaires du TPN à fin d'année



- **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : le montant alloué par EDF au Conseil Général est de **235 k€** en 2013 (chiffre identique en 2012). Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité a également augmenté de 3 345 en 2012 à 3 788 en 2013. A noter qu'une partie des fonds versés par EDF est compensée par la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité).
- **Le Service Minimum (SMI)** : les usagers absents lors de l'intervention de coupure pour impayés se voient dotés d'une fourniture équivalente à une puissance de 1 000 W et disposent de 5 jours pour contacter leur fournisseur. **Ce taux pour 10 000 usagers a augmenté de 37 à 44 entre 2012 et 2013.**
- **Le nombre de coupures pour impayés** : au cours de l'année 2013, **le taux de coupures effectives pour 10 000 usagers s'établit à 50** (pour 1 308 coupures), en baisse par rapport à 2012 (1 418 coupures, soit 54 pour 10 000 usagers).

Impacts de la loi « Brottes » du 15 avril 2013 sur les tarifs sociaux :

Le TPN est désormais proposé par tous les fournisseurs.

- Il ne consiste plus en une réduction sur la part fixe et la part variable du tarif mais en une remise forfaitaire dépendante de la taille du ménage et de la puissance souscrite.
- Les ayants-droit à la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire : mutuelle gratuite accessible aux personnes dont les revenus sont inférieurs à 716 €/mois pour une personne) et à l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé : accessible aux personnes dont les revenus ne dépassent pas 25 % du plafond de la CMUC, soit 967 €/mois pour une personne) mais aussi aux ménages ayant un revenu fiscal annuel de référence avec une part inférieure ou égale à 2 175 € ont désormais droits aux tarifs sociaux.
- Les gestionnaires de résidences sociales conventionnées peuvent aussi bénéficier des tarifs sociaux.

Avec cette loi, le TPN change de statut et sort du domaine concessif, les autorités concédantes restent toutefois compétentes pour le contrôler tant chez le fournisseur historique que chez les fournisseurs alternatifs. **Afin de mesurer les impacts de la loi Brottes, Energie SDED réalisera un contrôle spécifique sur ce sujet pour l'exercice 2014.**

A noter que l'article 60 du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la suppression des tarifs sociaux au profit d'un chèque énergie. Les autorités concédantes, sous l'égide de la FNCCR, plaident toutefois pour la cohabitation des deux systèmes.



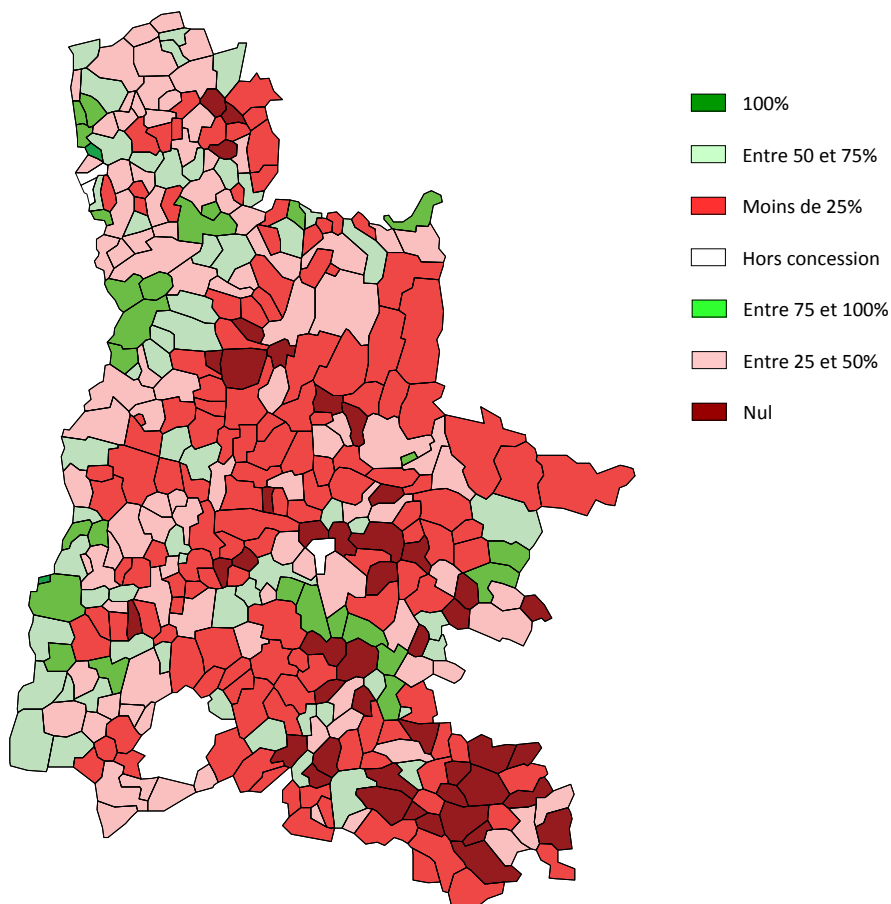
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

4.1 Le réseau moyenne tension HTA et l'amont



En totalité, **31 postes sources** alimentent la concession via **6 500 km de réseau HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 43 %** en 2013, soit au dessus de la moyenne effectuée sur la vingtaine de concessions à taille départementale auditée par l'AEC (38 % en 2012). De plus, au vu de la densité d'usagers sur la concession (environ 42 usagers par kilomètre de réseau HTA), le taux d'enfouissement de la concession est supérieur à la tendance constatée.

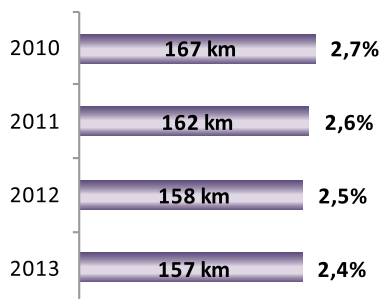
Taux d'enfouissement des réseaux HTA





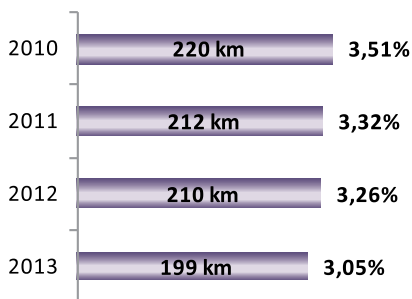
Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important sur la concession (157 km), pour un taux de réseau de faible section (2,4%) nettement supérieur à la moyenne mesurée par AEC (1,3%).

Evolution du réseau HTA de faible section



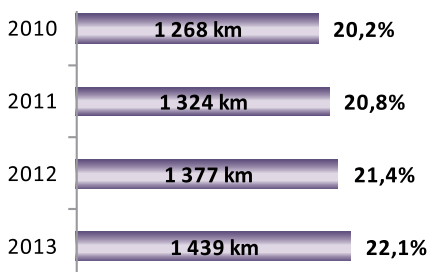
Le réseau HTA souterrain dont l'isolant est en papier représente 199 km, principalement sur Valence, soit 3,05 % du réseau HTA. Le taux de ce linéaire, particulièrement vulnérable aux défaillances, est supérieur à la moyenne nationale de 2,4% constatée en 2012.

Evolution du réseau HTA en câble papier



22,1 % du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 439 km, en augmentation régulière. Cet indicateur est bien au-dessus de la moyenne observée par AEC (16,5%). Aujourd'hui, le concessionnaire privilégie les opérations de PDV (Prolongation de Durée de Vie) des réseaux aériens HTA au renouvellement. En réalisant ces opérations de maintenance sur les accessoires, ERDF prolonge de 15 ans la durée de vie des ouvrages HTA concernés et récupère la provision puisque le renouvellement devient postérieur à la fin de concession. Compte tenu des enjeux liés à cette nouvelle politique, une évaluation de ces opérations sera réalisée sur l'exercice 2014.

Evolution du réseau HTA âgé de plus de 40 ans





LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE



Parmi les 241 départs HTA de la concession, 24 présentent un **linéaire supérieur à 70 km** contre 25 l'an passé. Rappelons que les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante, et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

4.2 Le réseau basse tension (BT) et l'aval

Le réseau Basse tension (BT) long de **9 652 km**, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (63,5 %).



Le taux de BT souterrain sur la concession est de 31,9 % (+ 4 points en 4 ans) se situe dans la fourchette basse des valeurs constatées par l'AEC (moyenne de 35,5 %). Cependant cet indicateur est légèrement supérieur à la moyenne corrélée selon la densité d'usager.

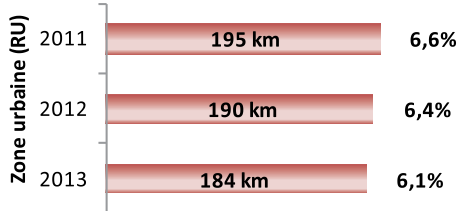


Plus de **25 %** des lignes BT présentent une **datation arbitraire** et fictive de **1946**, ce qui altère le suivi de leur âge moyen.



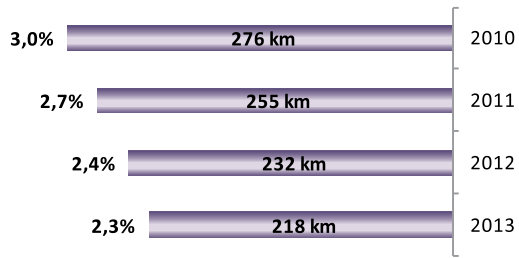
Le réseau BT est constitué à **4,6 % de lignes aériennes** représentant **442 km, dont le taux d'incident est 4 fois supérieur aux autres technologies de la concession**. Cette part est toutefois inférieure à celle constatée par ailleurs (en moyenne de 11,5 %). Ces linéaires sont situés à **58 % en zone rurale** (sous maîtrise d'ouvrage Energie SDED) où le rythme de leur résorption s'établit à 24 km/an contre 6 km/an en zone urbaine (sous maîtrise d'ouvrage ERDF).

Répartition du réseau BT aérien nu



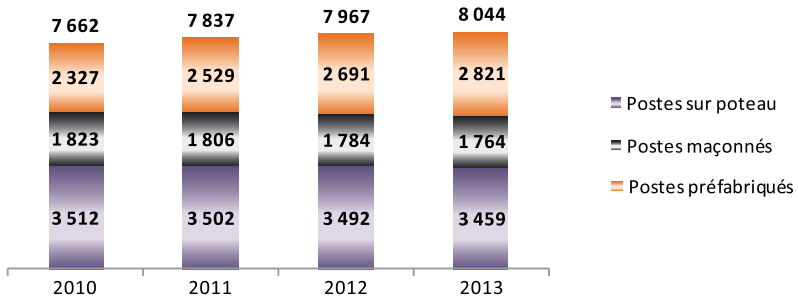
Parmi ces lignes, le réseau de faible section présente une fragilité accrue et représente 2,3 % des réseaux BT sur la concession, soit un taux inférieur à la moyenne de 5,1 %.

Evolution du réseau BT aérien de faible section



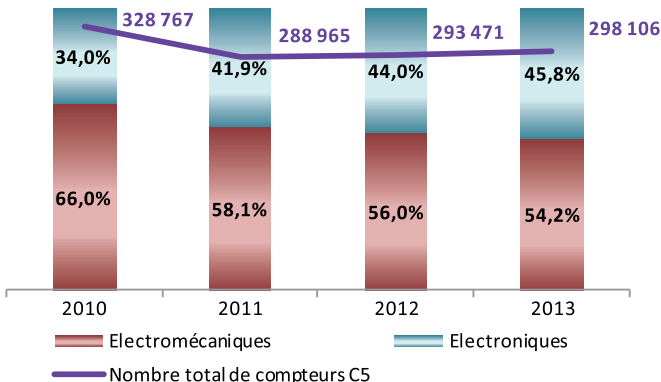
Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené **le nombre de poste HTA/BT à croître de 77 unités** en un an. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis 4 ans, et les postes sur poteaux représentent environ 43 % du stock des ouvrages.

Evolution de la répartition des postes HTA/BT

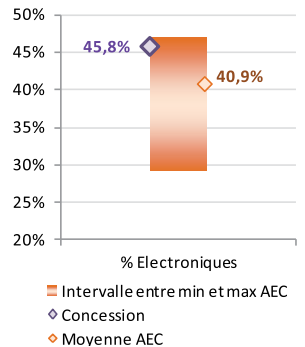


Les données fournies par ERDF concernant **les appareils de comptage** ne contiennent plus depuis 2011 les compteurs inactifs, en revanche les compteurs des producteurs sont intégrés. **Les compteurs électroniques représentent toujours moins de la moitié des appareils, mais avec un taux supérieur à la moyenne.** Le déploiement des compteurs Linky se déroulera entre 2015 et 2021 sur le plan national.

Evolution de la typologie des appareils de comptage de la concession, pour les usagers C5



Comparaison de la part de compteurs électroniques avec les statistiques AEC 2012





5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

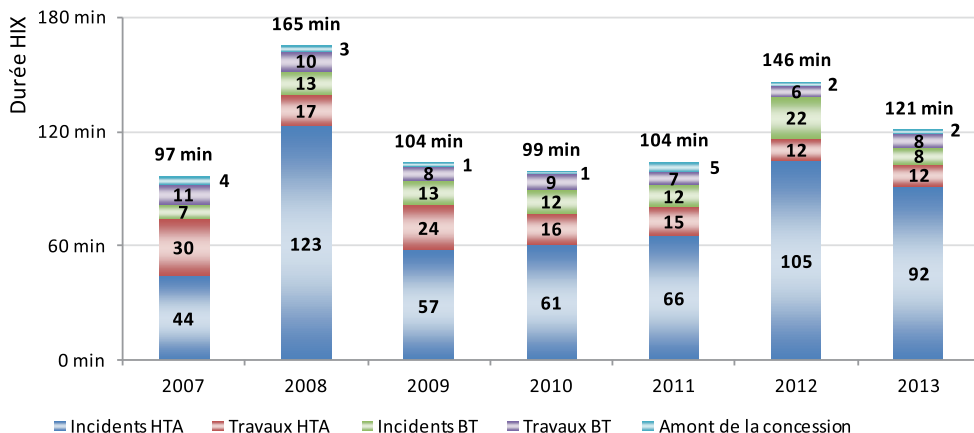
5.1 La continuité de fourniture

5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)



En 2013, **le critère B hors événements exceptionnels est de 121 minutes**, un niveau supérieur aux années 2009-2011, mais en baisse par rapport à l'année 2012. À l'exception de l'exercice 2010, le territoire n'a pas enregistré d'événement classé exceptionnel au cours des 7 dernières années (incidents ayant affectés plus de 100 000 clients sur des territoires contigus et dont la probabilité d'occurrence est supérieure à 20 ans).

Evolution et décomposition du critère B de la concession

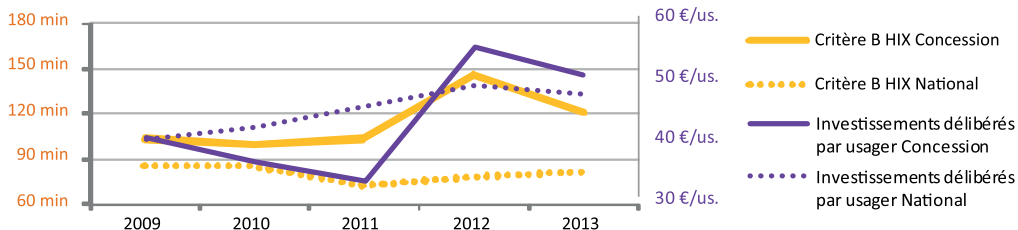


La durée moyenne de coupure hors événement exceptionnel par usager BT est essentiellement due aux incidents HTA (71% sur les 3 derniers exercices), soulignant la fragilité et la sensibilité du réseau HTA de la concession aux aléas climatiques. Le temps de coupure sur travaux HTA est relativement important depuis 2007 (18 minutes en moyenne) avec notamment la fin des campagnes de traitement PCB à plus de 500 ppm en 2010 et une nouvelle réglementation sur l'élagage plus contraignante. Le temps de coupure relatif au réseau BT reste relativement stable et contenu. La part relative aux travaux (HTA et BT) quant à elle représente 16 % du critère B de 2012.



L'écart avec le critère B national s'est creusé depuis les 2 derniers exercices (critère B national en 2013 : 82 mm) malgré une hausse sensible des investissements délibérés constatée sur la concession depuis 3 ans.

Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés ERDF

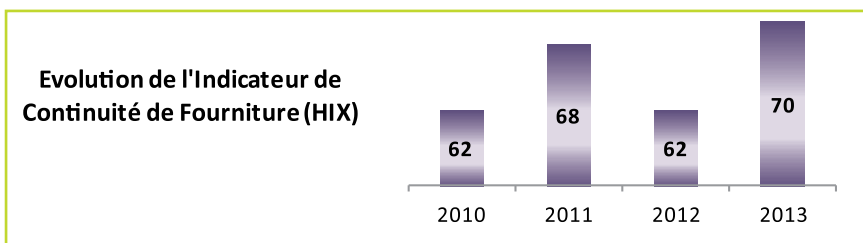


5.1.2 L'indicateur de continuité de fourniture

Le cabinet AEC, prestataire d'Énergie SDED, a développé un outil informatique permettant de calculer un indicateur synthétique de la continuité de fourniture appelé Indicateur de Continuité de Fourniture (ICF). Cet indicateur, dont la valeur maximale de 100 traduit un exercice sans coupure, prend en compte l'ensemble des coupures longues, brèves et très brèves survenues sur les départs HTA de la concession.

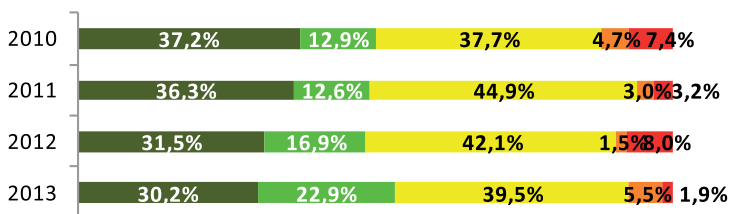


En 2013, l'indicateur global de continuité de fourniture est de 70, en hausse de 8 points par rapport à l'exercice précédent, indiquant une nette amélioration de la continuité de fourniture sur la concession.



Globalement, 53,1 % des usagers bénéficient d'une bonne qualité de distribution d'électricité (« très bonne qualité » et « bonne qualité »). En revanche, 39,5 % des usagers bénéficient d'une qualité de fourniture moyenne (en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent) et **7,4 % des usagers subissent une mauvaise qualité de distribution de l'électricité**, qualifiée de « qualité critique » voire « hors des standards qualité », indicateur toutefois en baisse par rapport à 2011 (-2,1 points).

Evolution du pourcentage d'usagers par niveau de continuité de fourniture (HIX)

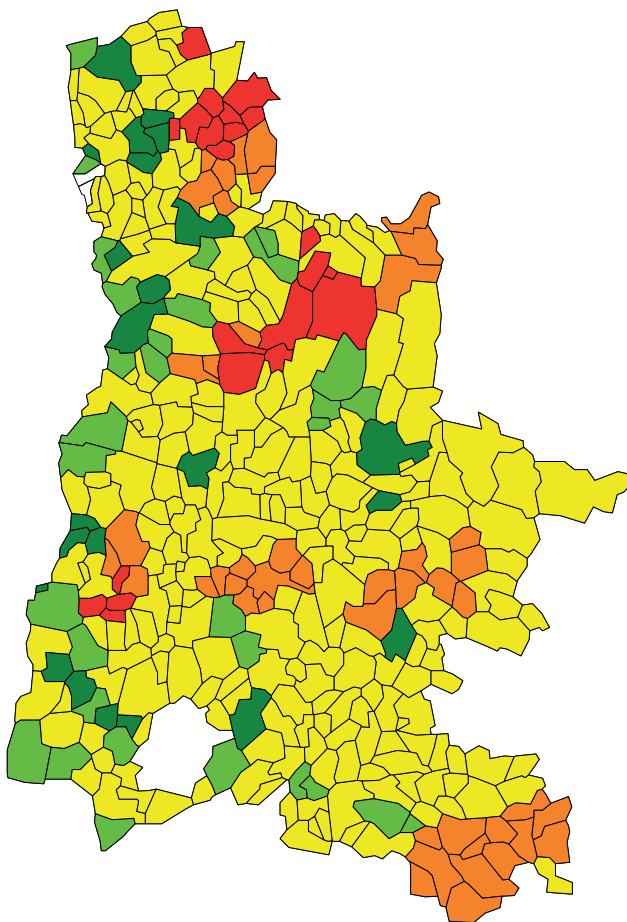


- Très bonne qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité critique (proche des seuils)
- Hors standard qualité



LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

Indice de continuité de fourniture 2013 (HIX)



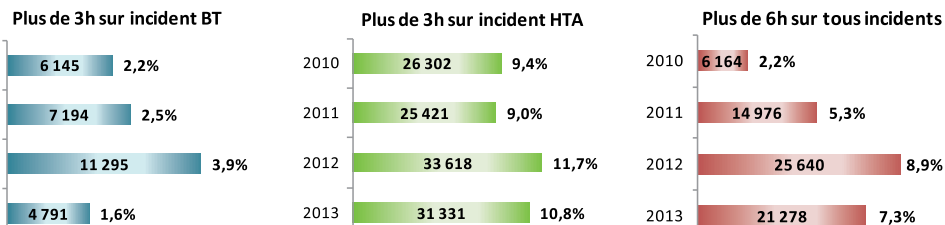
	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1≤...<1,5	1,5≤...<3	3≤...≤6	Au moins supérieur à un des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2≤...<5	5≤...<18	18≤...≤30	
Coupures très brèves	<4	4≤...<10	10≤...<30	30≤...≤70	

5.1.3 Les autres indicateurs



Le nombre d'utilisateurs coupés plus de 3h sur incidents BT est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent pour atteindre son plus bas niveau depuis 3 ans (4 791 en 2013 contre 11 295 en 2012) de même que le nombre d'utilisateurs qui ont été coupés plus de 3h sur incidents HTA (31 331 en 2013 contre 33 618 en 2012). **Le nombre d'utilisateurs coupés plus de 6 heures, tout incident confondu, a également baissé** entre 2012 et 2013 (21 278 en 2013 contre 25 640 en 2012), se maintenant toutefois à un niveau supérieur aux années 2010 et 2011.

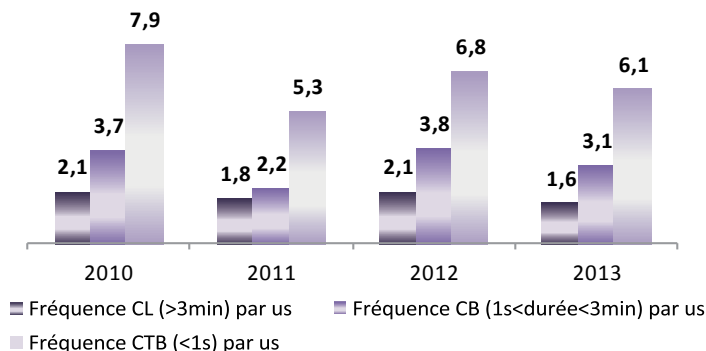
Evolution du nombre d'utilisateurs coupés



En 2013, le taux d'utilisateurs ayant subi **plus de 6 coupures longues** atteint **son niveau le plus élevé depuis 2010**. Le pourcentage d'utilisateur ayant subi **plus de 13 heures de coupures** reste à un niveau élevé (3,6 %) alors qu'aucun utilisateur n'a subi plus de 35 coupures brèves.



Les fréquences de coupures longues, brèves et très brèves par utilisateurs restent à des niveaux comparables depuis 3 ans et présentent des niveaux légèrement supérieurs aux moyennes constatées par l'AEC (1,5 pour les coupures longues, 2,3 pour les brèves et 4,7 pour les très brèves).



Les taux d'incidents HTA et BT pour 100 km de réseau sont globalement en baisse (sauf pour la BT aérienne nue et souterraine).



LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

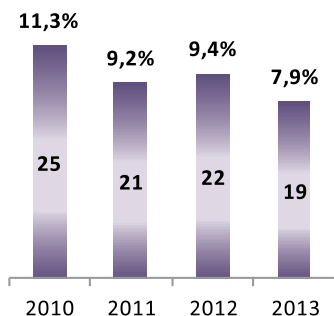
5.2 La qualité de tension

5.2.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)

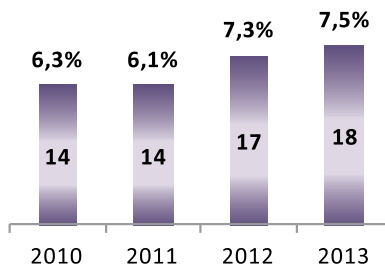


Bien qu'en légère baisse par rapport à 2012, le nombre de départs HTA en contrainte de tension reste relativement important (37 départs HTA présentant une chute de tension supérieure à 5% à fin 2013 contre 39 à fin 2012). Au total, ce sont donc un peu plus de 15 % des départs alimentant la concession qui présentent une chute de tension supérieure à 5%, soit un taux bien supérieur à la moyenne observée par ailleurs de 7,6 %. Deux départs présentent une chute de tension supérieure à 10 % : il s'agit des départs de MEOUGE (poste source TRECSCLEUX) et STCHRI (poste source BEAUREPAIRE).

Evolution du nombre de départs HTA avec une CT comprise entre 5 et 7%



Evolution du nombre de départs HTA avec une CT supérieure à 7%



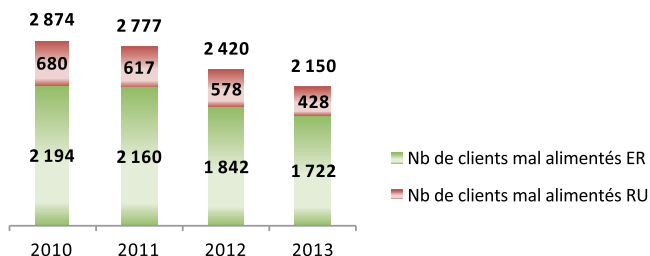
5.2.2 La qualité de tension BT



Les nombres de départs BT mal alimentés et d'usagers BT considérés comme mal alimentés continuent de diminuer depuis 2010. Ainsi, le nombre de départs mal alimentés à fin 2013 est de 380 contre 442 fin 2012.

De même, le nombre de clients mal alimentés est estimé à **2 150 usagers** (0,8 % des usagers, stable par rapport à 2012), dont 1 722 en zone rurale, soit près de 1,6 % des usagers de cette zone. Cette légère amélioration s'explique par les opérations de renforcement menées par le Syndicat et le concessionnaire.

Evolution du nombre d'usagers mal alimentés par zone



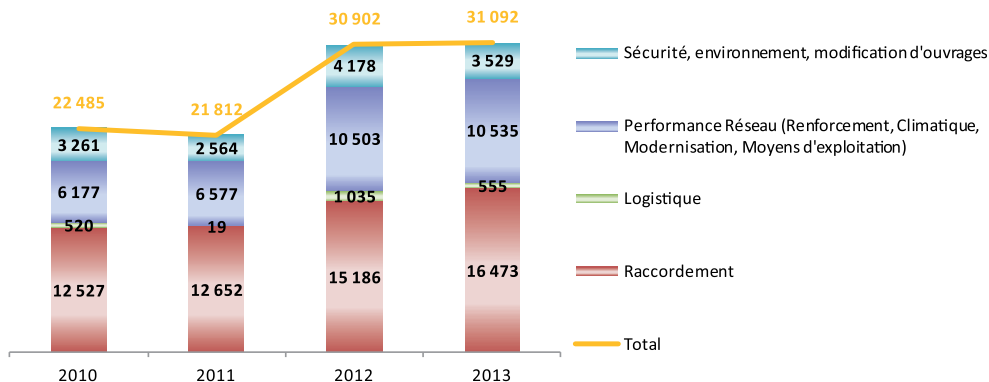
5.3 Les investissements



En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi **14,1 M€** en 2013, auquel s'ajoute **16,5 M€** imposés par les opérations de raccordement.

Les investissements délibérés ont sensiblement augmenté entre 2010 et 2013 (de 10 M€ à 14,1 M€). Les prochains exercices permettront de juger de leur impact sur le critère B. Sur les 4 dernières années, les **raccordements** représentent en moyenne **53 % des dépenses d'investissements**.

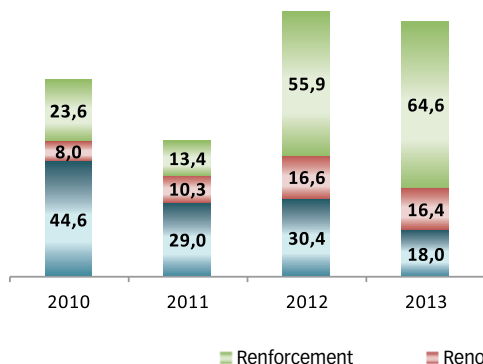
Montants des investissements du concessionnaire (en k€)



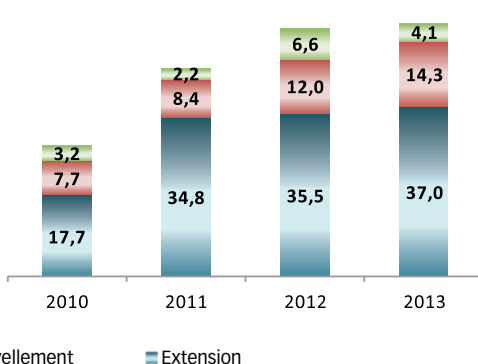
Ramené au nombre d'utilisateurs, **le montant des investissements délibérés de la concession est supérieur depuis 2 exercices au niveau national, avec un écart de près de 3 € par usager en 2013, pour atteindre 50 € /us (47 € /us au niveau national).**

En termes de linéaires de réseaux mis en service durant l'année 2013 le concessionnaire privilégie à 97 % les techniques souterraines pour ses investissements HTA. Les mises en service des réseaux BT sont réalisées à 76 % en souterrain. La majeure partie des longueurs mise en service en 2013 concerne des opérations de renforcement en HTA et d'extension en BT.

Longueurs HTA mises en service par nature de travaux (en km)



Longueurs BT mises en service par nature de travaux (en km)





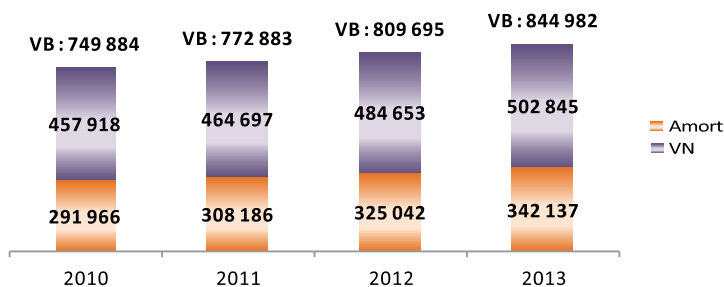
6. Le domaine comptable et financier

6.1 Le patrimoine comptable de la concession

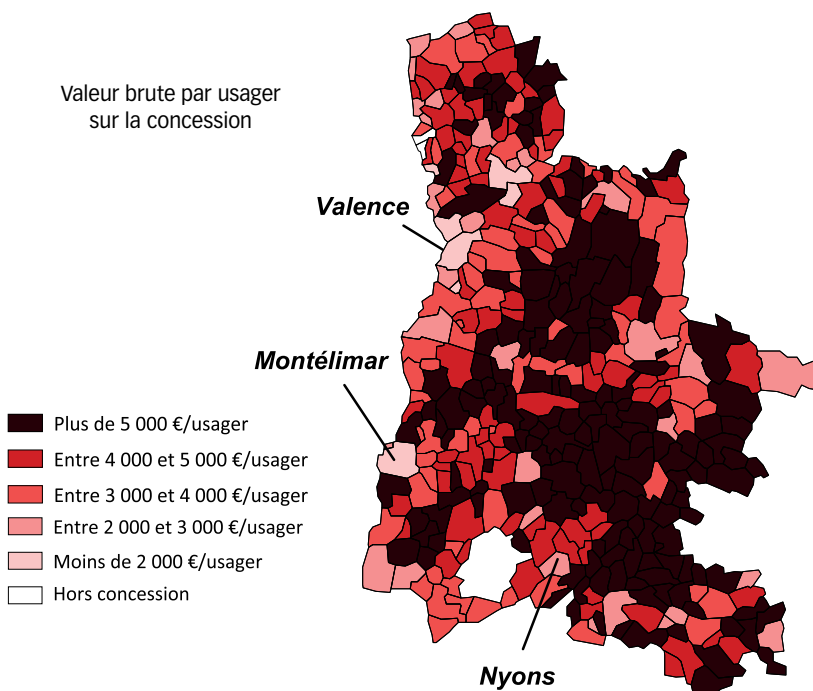


A la fin de l'exercice 2013, le patrimoine de la concession était valorisé à 845 millions d'€, en augmentation de 35 M€ sur un an. Ainsi, les immobilisations en concession ont augmenté de 4,3 % entre 2012 et 2013. La valeur brute par usager, de 2 907€ à la fin 2013, se situe dans la fourchette haute des ratios constatés par AEC lors de l'exercice précédent, la moyenne s'établissant à 2 421 €€

Evolution des immobilisations en concession (en k€)

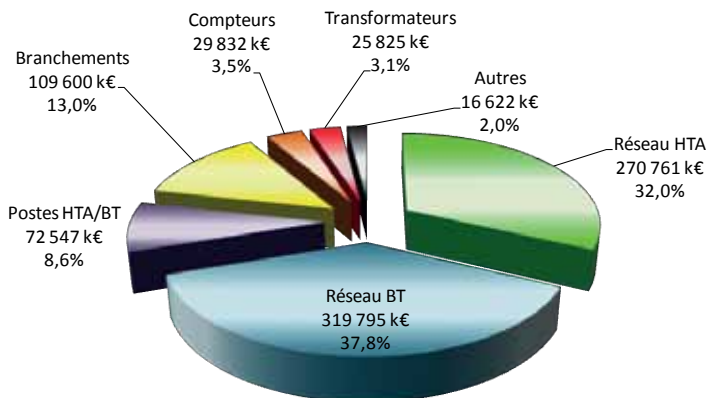


Valeur brute par usager sur la concession



Les réseaux HTA et BT représentent presque 70% du patrimoine concédé. **Les ouvrages non localisés (branchements, transformateurs, compteurs) représentent environ un quart du patrimoine soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages**, ce qui devrait être le cas dès 2015 pour les transformateurs.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage

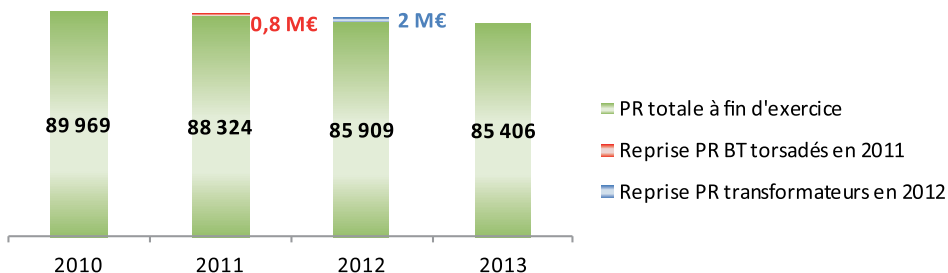


Entre 2012 et 2013, **le taux d'amortissement des ouvrages** continue d'augmenter de 0,9 point pour s'établir à **41%**, dans la fourchette haute des valeurs constatées par l'AEC, **soulignant le vieillissement du réseau**. Cet indicateur a notamment progressé sur les postes HTA/BT ainsi que sur les compteurs. L'amortissement des branchements diminue mais de manière artificielle puisque ces ouvrages sortent automatiquement de l'inventaire dès leur fin de vie comptable.



Ces sorties d'inventaires impactent également **le stock des provisions pour renouvellement** qui s'élève fin 2013 à **85,4 M€**, affectées principalement aux réseaux HTA (60 %). Des reprises consécutives aux allongements de durée de vie des réseaux BT torsadés en 2011 et des transformateurs HTA/BT en 2012 ont diminué le stock des provisions. En outre, **la modification des modalités de calcul** appliquée depuis 2011 **réduit le flux des dotations de l'ordre de 1 M€ par exercice**. Les effets de cette modification se feront ressentir jusqu'à la fin du contrat de concession.

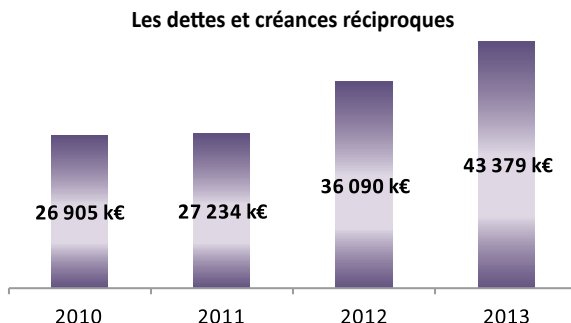
Evolution des provisions pour renouvellement constituées (en k€)





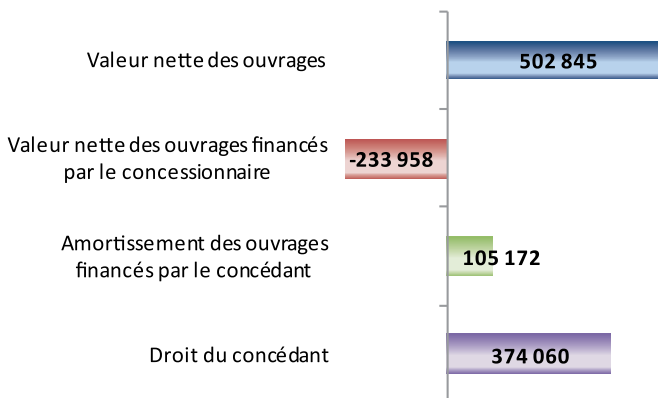
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

La diminution du stock de provision pour renouvellement a pour conséquence d'augmenter la dette de la collectivité envers le concessionnaire de 36,1 M€ à la fin 2012 à 43,4 M€ à fin 2013 (vision ERDF).



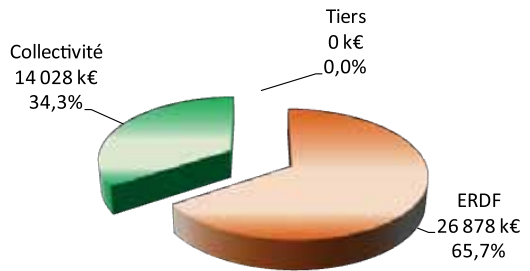
Les droits du concédant continuent à augmenter pour s'établir à 374 M€.

Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en k€)



Le financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice se répartit de la manière suivante : 65,7 % pour ERDF (26 878 k€), 34,3 % pour la Collectivité (14 028 k€).

Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



6.2 Le résultat d'exploitation de la concession



Pour la seconde année consécutive, le **résultat constaté d'exploitation est positif** et s'établit à **9 M€ en 2013** (résultat affiché de 12,5 M€ avec la subvention à l'équilibre « perçue » par la concession). Ce résultat est en progression notamment du fait de l'augmentation des recettes d'acheminement, seul poste présentant une évolution importante depuis 2010 (+14 % en 3 ans). Cette augmentation découle de la **hausse du tarif moyen d'acheminement depuis l'application du TURPE 3 en 2011**.

Des pratiques comptables contestables :

- Le concessionnaire ne transmet pas d'inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Il n'est donc pas possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni au droit du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.
- Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considérée comme une recette d'exploitation et d'investissement qui s'inscrit comme relevant du financement du concessionnaire. De même, la Part Couverte par le tarif (PCT) qui couvre les 40 % restants est inscrite comme un financement du concessionnaire. L'enjeu est important puisqu'en fin de contrat la partie non amortie de ces sommes sera remboursée au concessionnaire, et donc payée deux fois par l'utilisateur.
- Le montant de 14 millions affectés à l'investissement d'Énergie SDED est sous-estimé par rapport aux coûts réels engagés, le concessionnaire recalculant à la baisse les travaux réalisés par le Syndicat avant leur inscription comptable : **écart de 18 % constaté en 2013, soit plus de 2,5 M€**.
- Les réseaux BT ne concentrent que 11,6 % des provisions pour renouvellement malgré leur quantité importante dans la mesure où le concessionnaire ne constitue pas de provisions pour renouvellement à l'échelle de la concession sur les réseaux BT et les postes HTA/BT se situant en zone rurale mais à hauteur de 20 % au niveau national.
- L'amortissement des investissements réalisés par Énergie SDED sur ce type d'ouvrage – qui implique le reversement de ces montants cumulés en fin de concession - n'est plus pratiqué par ERDF.

L'enjeu de ces pratiques comptables contestées par les autorités organisatrices est majeur puisque qu'elles impactent directement les dettes et créances réciproques de la fin de contrat. En 2013, un audit spécifique sur les conditions financières de fin de contrat a été réalisé. Les estimations effectuées par le Cabinet Michel Klopfer mettent en exergue, fin 2013 après retraitement, une dette du concessionnaire vis-à-vis d'Énergie SDED d'au moins 53 M€ au lieu d'une dette du Syndicat vis-à-vis d'ERDF de 43 M€. Les projections pour la fin de contrat oscillent entre 14 M€ et 39 M€ de dette de la collectivité vis-à-vis d'ERDF en fonction des hypothèses retenues. Cette vision est très éloignée de celle du concessionnaire pour qui la dette d'Énergie SDED devrait être bien plus conséquente et pourrait aller jusqu'à 339 M€. Toutefois le manque de transparence d'ERDF sur ce sujet ne permet pas de valider sa position.



Les améliorations attendues...

ERDF

- Transmission de la globalité des données techniques relatives aux usagers en injection
- Amélioration des pratiques comptables et de la transparence dans ce domaine (communication des origines de financement détaillées, du calcul et de l'utilisation des provisions pour renouvellement...)
- Fourniture d'un compte d'exploitation détaillé et d'un prévisionnel à la maille de la concession

EDF

- Transmission d'un compte d'exploitation à la maille de la concession

7. Le contrôle continu : bilan 2014

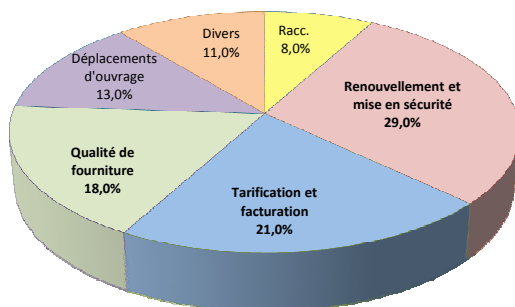
7.1 Les réclamations

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, Energie SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires et les fournisseurs d'énergie au tarif régulé.

En 2014, **38 dossiers de réclamations ont été traités**, nombre relativement constant depuis trois ans. Les réclamations reçues concernaient principalement le service public de l'électricité (deux demandes relatives au gaz). Elles émanaient à **60 % des usagers et 40 % des collectivités locales** indiquant ainsi qu'Energie SDED est désormais mieux connu par les particuliers et les professionnels dans son rôle de médiateur local.

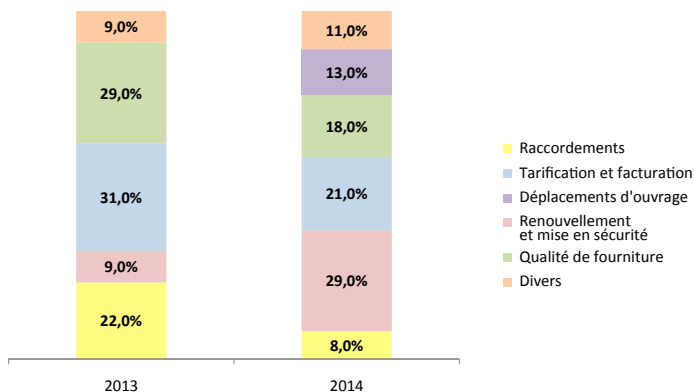
Dans près de **75 % des cas** résolus dans l'année, les arguments développés par Energie SDED et la prise en charge du pôle Collectivités Locales d'ERDF Drôme-Ardèche ont permis une **réponse favorable au demandeur**, chiffre toutefois en baisse de 5 points par rapport à 2013.

Répartition des dossiers traités en 2014



La répartition des thématiques traitées a légèrement évolué par rapport à 2013. En 2014, les problématiques de **renouvellement et de mise en sécurité** deviennent la cause prioritaire des réclamations (réparations suite à problèmes météo, élagage...). Les thématiques **tarification/facturation et qualité de fourniture** restent prépondérantes dans les demandes avec en 2014 plusieurs dossiers de rectification de redressement et d'indemnisation.

Evolution des thématiques traitées



7.2 Le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation d'Electricité (TCCFE)

Energie SDED a instauré la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE) sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8 %. Le 1^{er} janvier 2011, en application de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) avec un coefficient de 8. Par délibération du Comité syndical, cette valeur a été portée à 8,12 pour 2012, 8,28 pour 2013 et **8,44 pour 2014** et 2015. Cette ressource permet de financer les travaux de renforcement, d'effacement et d'extension des réseaux d'électricité.

A l'échéance de chaque trimestre de l'année civile, les fournisseurs d'électricité (EDF, Enercoop, GDF, GEG, Direct Energie-Powéo...) transfèrent leurs états de liquidation et concomitamment effectuent un virement sur le compte d'Energie SDED par l'intermédiaire de la Paierie Départementale de la Drôme, en charge de sa comptabilité.

Par ailleurs, Energie SDED obtient annuellement d'ERDF l'état des quantités acheminées d'électricité par commune et par fournisseur.

L'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité Intérieure et des Libertés Locales et de la Ministre déléguée à l'Industrie du 25 janvier 2004 précise que le versement des sommes dues au titre de la taxe sur l'électricité est accompagné d'un état récapitulatif des renseignements nécessaires au contrôle de la taxe.

Les états retracent le montant dû par commune, en dissociant les facturations des clients en fonction de leur puissance et en indiquant les éléments de justification suivants :

- Pour la TLE : les montants facturés, les montants des factures irrécouvrables,
- Pour la TCCFE : les quantités taxées (en kWh), les montants de taxe recouvrée et les frais de perception (1 %).



Contrôle des états

Les agents habilités d'Énergie SDED assurent pour chaque état la vérification des valeurs et des calculs suivantes :

- coefficient multiplicateur et tarif de taxe fixés à l'article L 3333-3 du CGCT,
- frais de perception,
- total versé en rapport avec les montants communaux.

Énergie SDED vérifie également que les états transmis trimestriellement par les fournisseurs comportent :

- une ventilation par commune des facturations en séparant celles provenant des consommateurs avec des puissances souscrites inférieures à 36 kVA de celles comprises entre 36 et 250 kVA,
- un état des montants facturés par période, ainsi que le montant des factures irrécouvrables.

Contrôle du versement

La taxe facturée durant chaque trimestre civil doit être reversée dans les deux mois. Les fournisseurs s'acquittent généralement de la taxe dans les délais impartis. Exceptionnellement, quelques retards peuvent être enregistrés sur des sommes minimales de la part de petits fournisseurs. Énergie SDED contrôle que les fournisseurs, et notamment les nouveaux entrants, procèdent chaque trimestre à un versement.

La TCFE étant une source fondamentale de revenu pour Énergie SDED, un audit spécifique avec un cabinet extérieur a été initié en 2014. Un contrôle est ainsi en cours chez Enercop, GDF Suez et EDF. Il permettra de :

- confronter les pièces fournies par ERDF et les différents fournisseurs,
- vérifier les taux par année et les consommations en parallèle,
- contrôler la conformité des pièces fournies par rapport à la réglementation,
- vérifier la cohérence entre les montants facturés et le taux de taxe appliqué,
- analyser les implications des décalages d'exercice et des frais de perception.

B. Le service public de distribution de gaz concédé à GrDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

- sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz réseau Distribution France (GrDF) :
 - 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité ;
 - l'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par Energie SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence.
- Energie SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Chateauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés d'Energie SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2013 de GrDF sont reprises ci-après.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

1.1 Les livraisons de gaz aux usagers

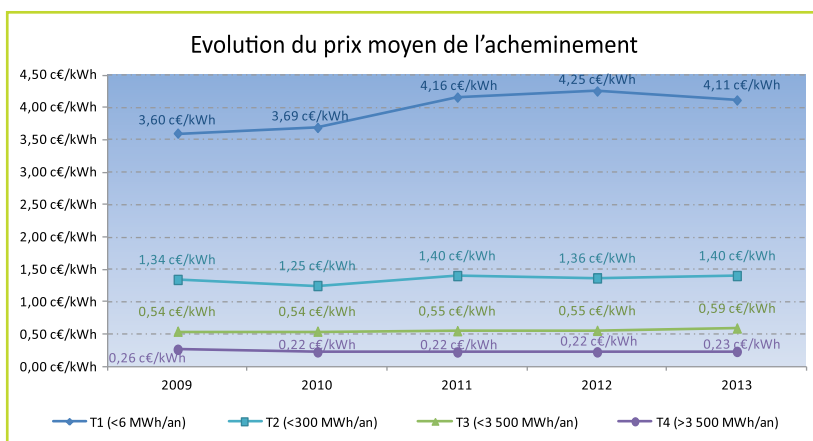
A fin 2013, **77 779 usagers** consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé. Globalement, leur nombre s'inscrit en progression de 0,3% par rapport à 2012. Proportionnellement, les délégations de service public récemment attribuées à GrDF présentent une évolution plus marquée (+2,7%, soit +5 pdla) que le périmètre "historique" (+0,3%, soit +245 pdla) ; évolution conforme à la logique de raccordement progressive des consommateurs le long des réseaux de 1^{er} établissement.

Au cours de l'exercice 2013, 14 communes desservies par GrDF affichent un solde négatif d'usagers et notamment Valence qui enregistre une perte de 113 points de livraison par rapport à 2012.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 586 GWh**, hors correction des effets du climat. Le volume de gaz distribué en 2013 affiche une progression de 1,5% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un hiver plus froid que la normale sur le quart sud-est du territoire national.

Consécutivement, **les recettes d'acheminements** associées à cette distribution s'élèvent à **22 927 k€**, en hausse de 9,1% par rapport à 2012. Le prix moyen d'acheminement s'établit en 2013 à **0,89 c€/kWh** en hausse globale de 7,5% par rapport

à l'exercice précédent. En dehors des consommateurs les plus faibles (gamme tarifaire T1), l'ensemble des classes de consommations affichent une hausse du prix de l'acheminement. La hausse des tarifs ATRD sur l'exercice 2013 semble expliquer cette évolution (au moins pour partie).



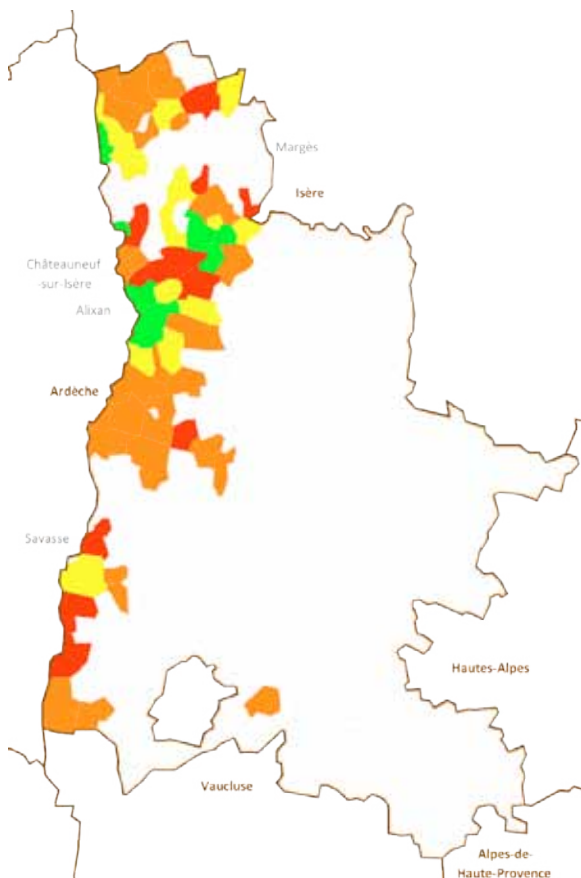


LES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE

En moyenne, les usagers du service ont **consommé davantage de gaz naturel qu'au cours de l'exercice 2012**. Il en résulte une hausse des consommations unitaires annuelles pour l'ensemble des gammes tarifaires (notamment pour les gammes inférieures à 30 MWh/an regroupant la quasi-totalité du secteur résidentiel) et à des niveaux proches voire supérieurs à ceux constatés avant 2011.

Répartition du taux de desserte au 31/12/2013

(nombre de points de livraison rapporté au nombre de résidences principales)



- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est inférieur à 20%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est compris entre 20% et 40%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est compris entre 40% et 60%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est supérieur à 60%
- Communes non desservies ou hors concession

1.2 Les services aux usagers



Les éléments produits afin de **rendre compte des études de profitabilité (B/I)** se sont améliorés.

Pour la première fois en 2013, **l'activité de relève à la charge du distributeur est fournie à la maille de la concession**, cette lisibilité est importante dans la mesure où il s'agit de l'activité réalisée au plus près des usagers. Elle est également la source de la grande majorité des réclamations.

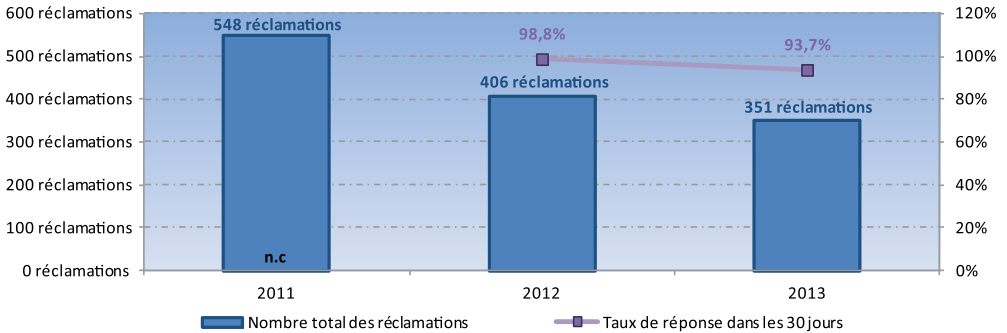


La **qualité des statistiques associées aux prestations facturées** par GrDF dans le cadre de son catalogue **tend à s'améliorer** (sur la forme notamment). **Son contenu reste encore partiel** que ce soit sur les actes réalisés, les délais de réalisation ou encore les montants facturés aux usagers (seules recettes que le délégataire perçoit en dehors de l'acheminement).

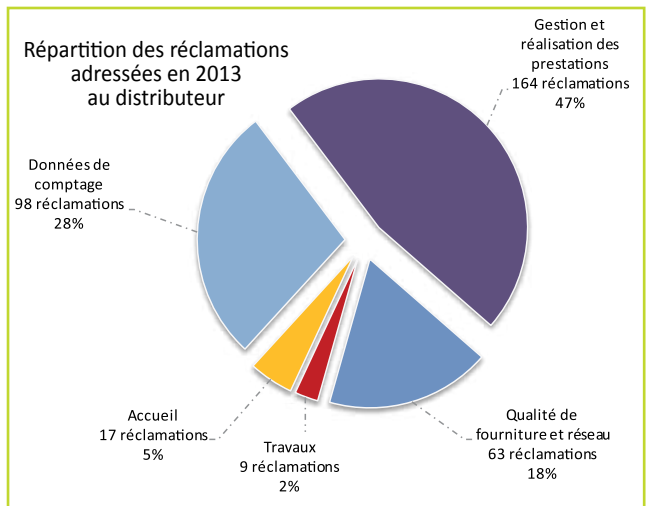


Le **volume de réclamations des usagers est en baisse par rapport à l'exercice précédent** (351 réclamations en 2013 contre 406 réclamations en 2012).

Evolution du nombre de réclamations depuis 2011



Les **délais de réponse du concessionnaire à ces réclamations** (celles déposées par les fournisseurs) **s'inscrivent en dehors des délais fixés par le CRE** (93,8% dans les délais contre un seuil fixé à 95%).





LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

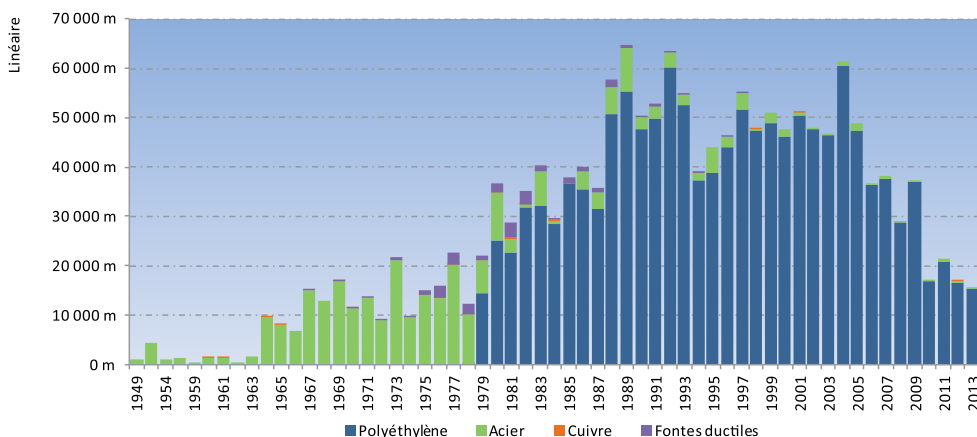
2.1 Les infrastructures de distribution publique

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via **31 postes de détente** ; ouvrages ne faisant pas partie du périmètre concédé.

Au terme de l'exercice 2013, l'infrastructure de distribution comptait **1 663 kilomètres de réseaux**. Le linéaire de réseau s'inscrit en augmentation de 10,8 kilomètres par rapport à l'exercice 2012 (+0,7%).

Les réseaux exploités par GrDF sont très majoritairement constitués de canalisations en polyéthylène (81,1 %) et en acier (17,2 %). La part restante se décompose en canalisations en fonte ductile (26,7 kilomètres) et en cuivre (1,06 kilomètre), principalement recensée sur le périmètre historique.

Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux au 31/12/2013



Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (90,9%), la part restante étant exploitée en basse pression (2,9%) et en moyenne pression C (6,2%) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Cette dernière typologie de réseaux est recensée exclusivement sur le périmètre "historique" et plus particulièrement sur les communes de Valence, Pierrelatte et Montélimar.

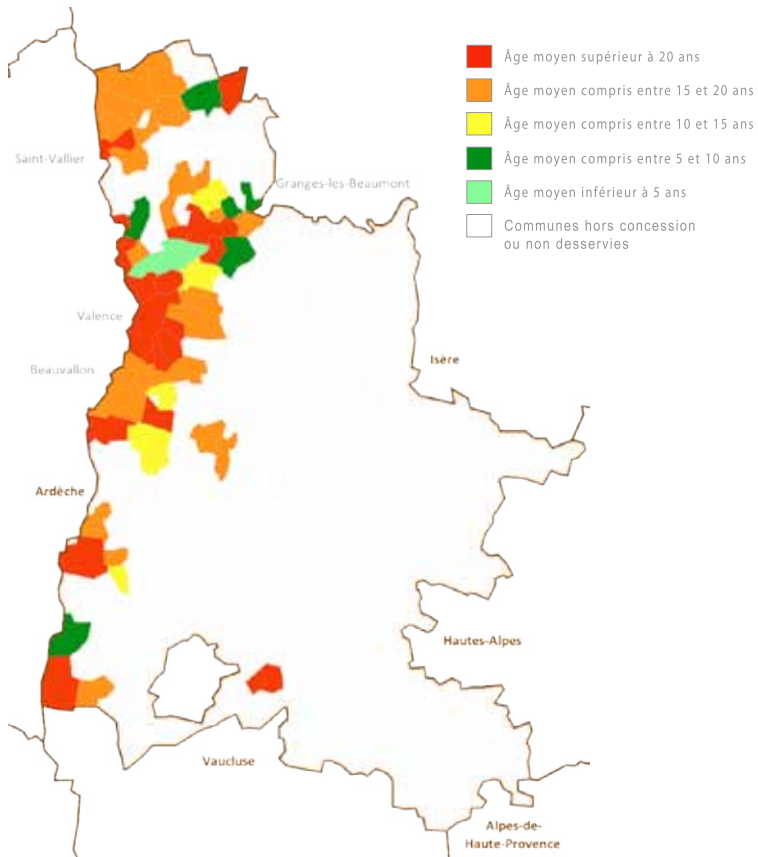


En moyenne, le réseau reste relativement jeune, avec de fortes disparités entre les communes du périmètre historique. Son âge moyen (pondéré des longueurs) atteint 21,3 ans fin 2013 en croissance constante depuis 3 exercices (périmètre constant). Un peu moins d'un tiers (31,3%) des communes du périmètre possèdent un âge moyen des réseaux supérieurs à la moyenne des concessions auditées par AEC



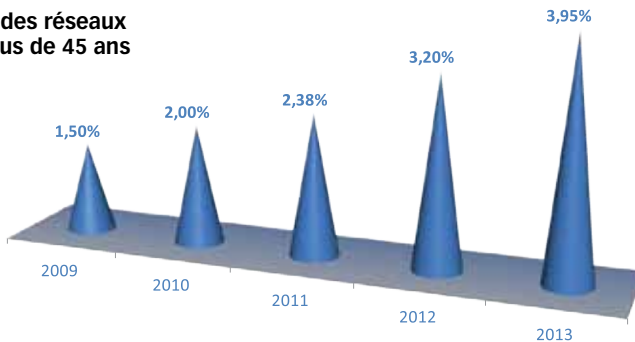
Le linéaire plus que trentenaire s'inscrit en progression de 11,9 % atteignant 376,9 km, conséquence notamment du basculement des réseaux mis en service en 1983

Âge moyen des réseaux au 31/12/2013



Le volume des réseaux ayant dépassé leur durée de vie "utile" (45 ans) atteint 65,8 km, en hausse par rapport à la situation précédente (+ 24,4 %).


Part des réseaux de plus de 45 ans



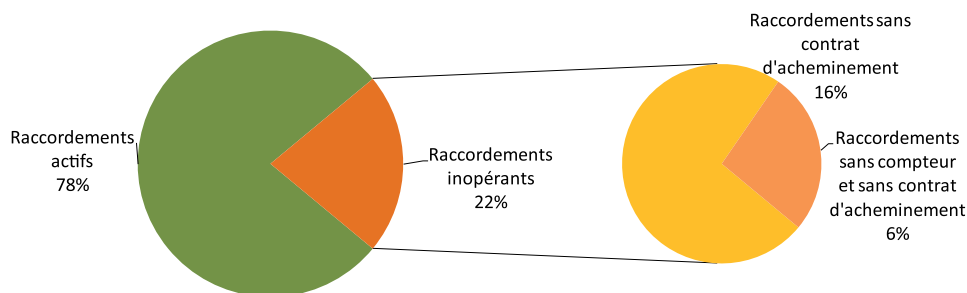


LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

 Les **branchements d'immeubles individuels** exploités par GrDF restent **non inventoriés techniquement**. Les **branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble** ont été **récemment recensés in situ**, les **états** produits par l'exploitant restent toutefois **fragiles et incomplets** et ne devraient pas être fiabilisés totalement avant la fin de l'exercice 2017.

 Fin 2013, GrDF fait état d'une **capacité de raccordement terminale inopérant (improductif et inactif) de 22 %**. Le rapprochement de cet indicateur avec l'ancienneté des dessertes communales conduit à s'interroger sur l'équilibre économique de certaines dessertes pour lesquelles la capacité de raccordement s'avère peu productive comparativement aux communes mises en exploitation aux mêmes périodes. Ce constat soulève à nouveau des **questionnements sur la politique commerciale de GrDF et l'utilisation par le délégataire du volume financier qui lui est alloué par la tarification ATRD 4 pour la densification** des usagers sur les réseaux existants.

Répartition de la capacité de raccordement au 31/12/2013



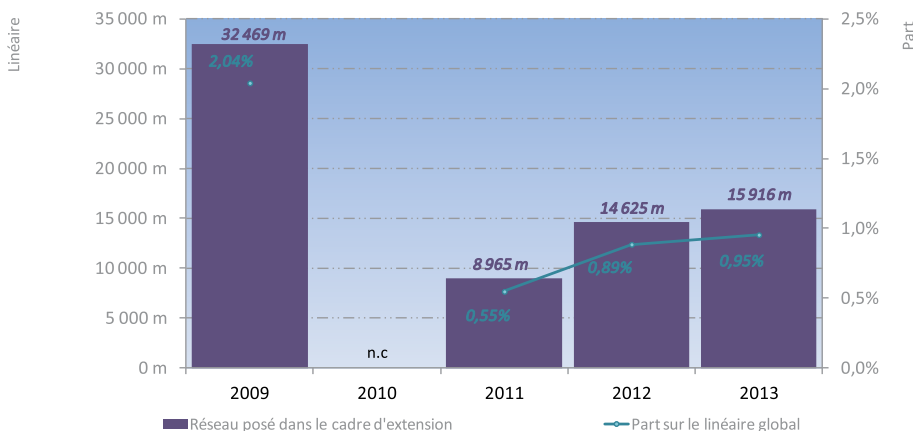
Fiabilité des inventaires techniques

- Des **divergences d'inventaire technique** (cartographie SIG et base de maintenance GMAO) demeurent.
- Un **inventaire technique des postes de détente DP et des équipements de télé exploitation** sous forme détaillé a été fourni mais il reste à fiabiliser.
- L'**inventaire des ouvrages de protection cathodique active** devrait encore être amélioré pour les prochains exercices.
- L'**inventaire technique des robinets de réseaux** demeure **incomplet** en raison du **refus** du concessionnaire de **produire l'état technique des équipements de classe 4** (robinets maintenus en position ouverte ou fermée et, pour l'heure, non utiles à l'exploitation).

2.2 Les évolutions des ouvrages concédés par nature de travaux

Indépendamment des mouvements d'inventaire décrits précédemment, le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisés en 2013. Ainsi, sur l'exercice, **15 916 mètres de canalisations ont été posées** par le délégataire dans le cadre d'extension.

Les travaux d'extension réalisés sur le périmètre concédé



Près de **1 404 k€** ont été investis conduisant à obtenir un **coût unitaire moyen** de développement à **88 €**. Cette valeur élevée est supérieure à celles observées lors des exercices précédents (55€/m en 2011 et 66 €/m en 2012).

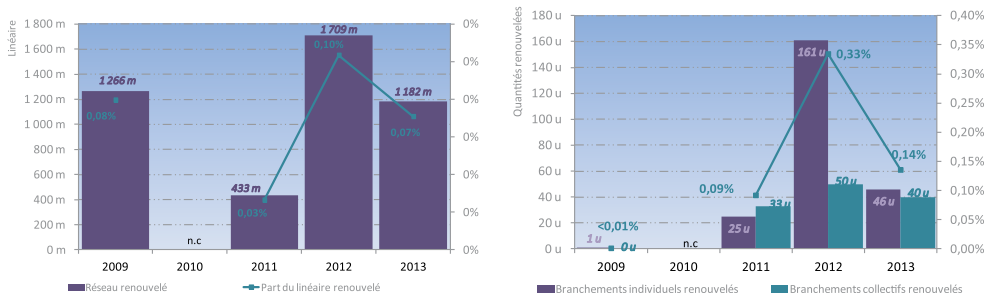
Les développements de réseaux se sont accompagnés de la **mise en service de 503 branchements individuels** pour un **coût unitaire de 858 €**. Aussi, **33 branchements collectifs** ont été construits en aval desquels il a été mis en service **58 conduites d'immeuble et conduites montantes**.



Le refus récurrent du concessionnaire de renseigner la valeur des remises gratuites qu'il a valorisées au regard de chaque chantier **vient minimiser l'investissement global**. En tout état de cause, les investissements indiqués dans le cadre des développements ne peuvent être valablement considérés.

Les travaux de renouvellement ont concerné une fraction moins importante du linéaire exploité sur la concession (**1 182 m** répartis sur les communes de Bourg-les-Valence, Nyons et Valence). Ceux-ci ont été réalisés dans le cadre de déplacements d'ouvrages pour des motifs de "sécurité industrielle". **L'activité de renouvellement opérée sur les ouvrages de raccordement** peut également être qualifiée **d'anecdotique** puisque 46 branchements individuels auraient été traités en 2013.

Le renouvellement de l'infrastructure de distribution





LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

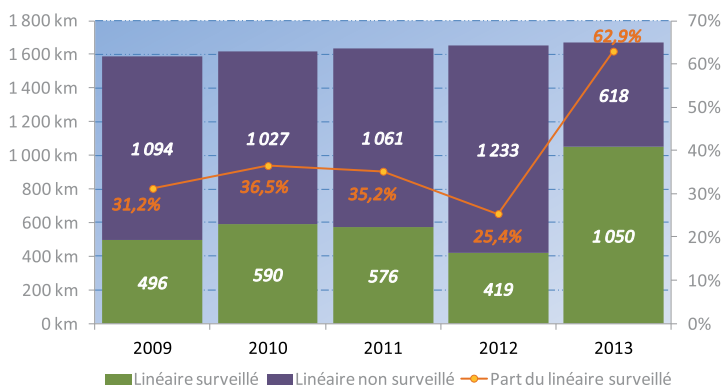
2.3 La surveillance des réseaux en domaine public

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000, dont le respect est difficile à appréhender objectivement par Energie SDED.



En 2013, **l'activité de surveillance des réseaux** organisée par GrDF a été menée sur 55 des 62 communes desservies en gaz. Elle a concerné 1050 kilomètres de réseaux ; **activité en hausse par rapport à l'exercice 2012**, 9 fuites ont été identifiées suite à cette surveillance. Il en résulte un taux de fuite rapporté au linéaire surveillé de 0,9 f./100 km, contre 1,9 f./100 km en 2012.

Evolution de l'activité de surveillance des réseaux



Une activité de recherche systématique de fuites doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur (RSDG n° 14), sur le moyen terme (4 ans), voire en deçà pour certaines typologies de réseaux (RSDG n°13.2 et 14).



L'activité de surveillance des robinets de réseaux réalisée sur 68 % du parc **est en croissance sur les 3 derniers exercices.**

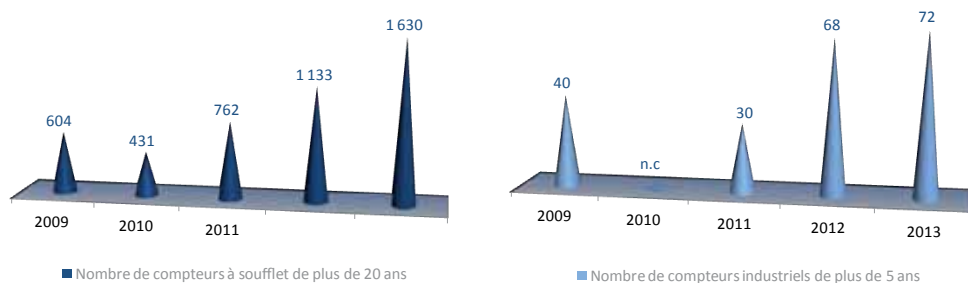


La moitié des postes de détente DP a été surveillée (52,7 %) sans qu'il ne soit possible d'appréhender l'ampleur des anomalies de fonctionnement constatées (en raison d'un refus du concessionnaire).



L'activité de vérification périodique de l'étalonnage des compteurs s'est fortement dégradée (hausse du nombre de compteurs ayant dépassé leur durée de réétalonnage).

Evolution des compteurs (domestiques et industriels) ayant dépassé leur durée de vie théorique





Le concessionnaire manque toujours de transparence sur les dépenses d'entretien et maintenance (tant préventive que curative).

Extrait du rapport maintenance

Les infrastructures concédées font l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant, en application des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et des dispositions du contrat de concession qui impose au concessionnaire leur surveillance et de leur maintenance. En première approche, le niveau global de ces activités pourrait être qualifié de satisfaisant au regard des fréquences globales constatées. Cependant, l'emploi du conditionnel est la conséquence des difficultés rencontrées pour appréhender avec précision les résultats des actes de surveillance et notamment le niveau des fuites détectées ou encore le volume et le type d'anomalies de fonctionnement identifiées.

Ces défauts d'informations sont plus liés à un refus de transparence du délégataire GrDF qu'à une difficulté d'extraction des données dans la forme attendue par Energie SDED.

L'autorité organisatrice entend exercer pleinement ses prérogatives en matière de contrôle et attend de son délégataire une réelle ouverture et une totale transparence.

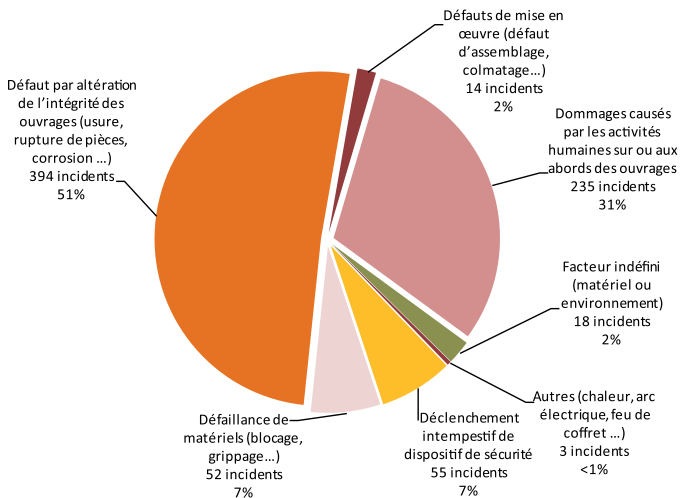
2.4 Les incidents d'exploitation et les interruptions de fourniture associées



En 2013, **771 incidents ont affecté les ouvrages concédés en légère baisse** par rapport à l'exercice 2012 (802).

Sur les cinq derniers exercices, la classification des catégories de causes d'incidents affectant les biens concédés à GrDF reste identique (en part sur le décompte global). Ainsi, les aléas induits par **l'altération de l'intégrité des ouvrages (phénomènes d'usure, rupture, fissure...)** et par les **activités humaines demeurent les principales cause d'incidents**.

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GrDF en 2013

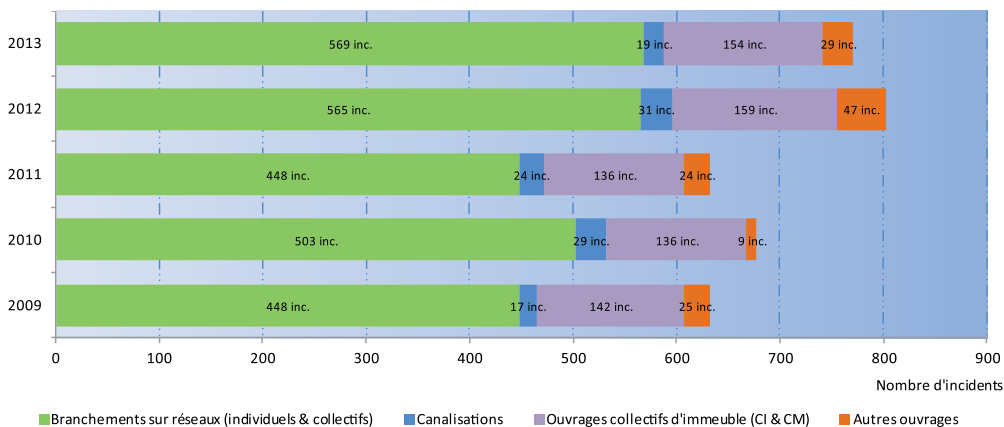




LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Une **intensification du renouvellement** des parties actives des **branchements** permettrait d'infléchir le nombre d'incidents et plus particulièrement ceux à l'origine d'usures ou ruptures de pièces. En effet, **l'essentiel de ces incidents affecte les ouvrages de raccordement** (dans 93 % des cas) et **majoritairement les branchements individuels** (73 %), ce qui est de nature à motiver l'activité de recensement de l'exhaustivité des branchements.

Répartition du nombre d'incidents par type d'ouvrage



☹ Le **refus** du concessionnaire d'une mise à disposition **des informations relatives aux équipements en défauts ou endommagés** (au regard de chaque incident) **vient limiter l'approfondissement des analyses** ; or, il convient d'observer par ailleurs que l'altération de l'intégrité des ouvrages et les usures et ruptures de pièces en particulier sont, dans les deux tiers des cas, corrélées à des signalements pour fuites ou odeurs de gaz.

Les aléas induits par **les activités humaines** représentent la **seconde cause d'aléas** : 31% du total. La moitié (56%) des incidents résultent de la catégorie « autre dommage effectué par des tiers » qui est majoritairement signalé par un manque de gaz chez l'utilisateur sans fuite constatée.

😊 En 2013, **2 945 usagers ont pâti d'une interruption de fourniture, contre 2 821 en 2010 (soit -31%)**. Chaque incident a entraîné en moyenne une interruption de fourniture d'un nombre moins important d'usagers (2,5 en 2012 contre 3,5 en 2012).

3. Le domaine comptable et financier

3.1 La valorisation du patrimoine et ses origines de financement

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de **139 512 k€**(en croissance de 2,8% par rapport à 2012, soit +3 760 k€), amortie à 37 %. La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (73 %)** et **ouvrages de raccordements (25 %)**.

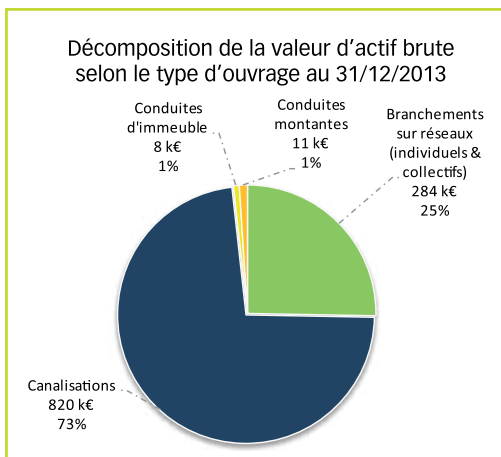
Les immobilisations comptables que le délégataire a réalisé font apparaître un **financement du concessionnaire** à hauteur de 109 007 k€, soit **21,9%** de l'actif global. Les financements de la collectivité et des tiers sous la forme de **remises gratuites représentent donc 78,5%** du total.



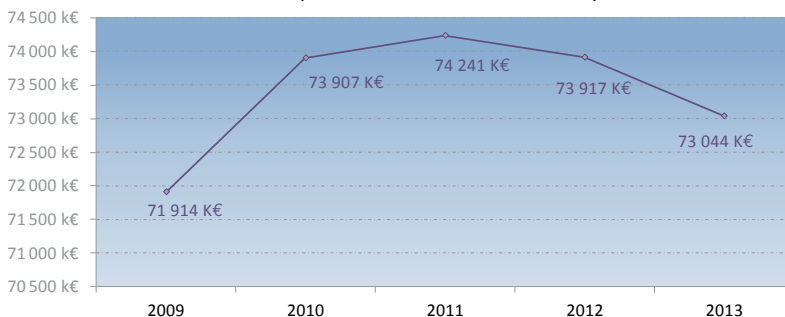
Ces éléments sont indicatifs compte tenu du **refus réitéré du concessionnaire de produire de façon détaillée, ouvrage par ouvrage, les origines de financement des biens** qu'il exploite pour le compte de la collectivité.



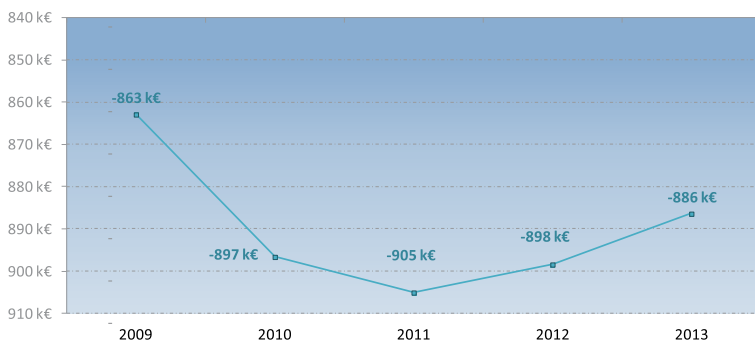
Il s'ensuit que les **comptes "droits du concédant"**, qui ont atteint fin 2013 la valeur de **73 044 k€** pour le périmètre **historique et -886 k€** pour les communes attribuées suite aux procédures de **mise en concurrence**, n'ont pu être valablement recalculé, donc vérifié.



Evolution des comptes «droits du concédant» depuis 2008



Coût unitaire des canalisations



Les **coûts unitaires des principaux ouvrages concédés** (canalisations et branchements individuels) affichent des **niveaux identiques à la moyenne** constatée sur les autres concessions auditées par AEC.



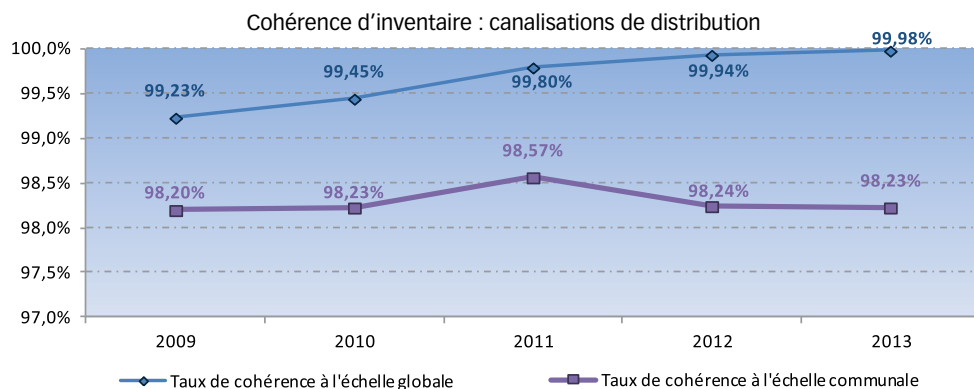
LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

3.2 La cohérence des états d'inventaires

Les biens nécessaires à la réalisation du service délégué font l'objet d'un inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.



Concernant les **canalisations de distribution**, l'exercice 2013 affiche **une situation contrastée**. La convergence des inventaires au niveau global (périmètre concédé) se détériore pour atteindre 4 860 mètres fin 2013 (soit +3 830 m par rapport à 2012). **A l'inverse, la cohérence à l'échelle des communes du périmètre concédé affiche une amélioration (de -4 588 mètres) pour s'établir à 24 426 mètres.**



Concernant les **branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles**, une **sur-représentativité importante de l'inventaire comptable par rapport au dénombrement relevé lors de l'inventaire de terrain est constatée.** €

Les améliorations attendues...

- Amélioration de la transparence : origines de financement, équipements en défaut lors d'incidents, état technique des équipements de classe 4...
- Présentation de la méthodologie de mise en cohérence des inventaires des branchements collectifs
- Réalisation et transmission d'un inventaire des branchements individuels
- Fourniture des données relatives à la satisfaction et de la relève à la maille de la concession
- Fourniture d'un compte d'exploitation à la maille de la concession pour les DSP

C. Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors

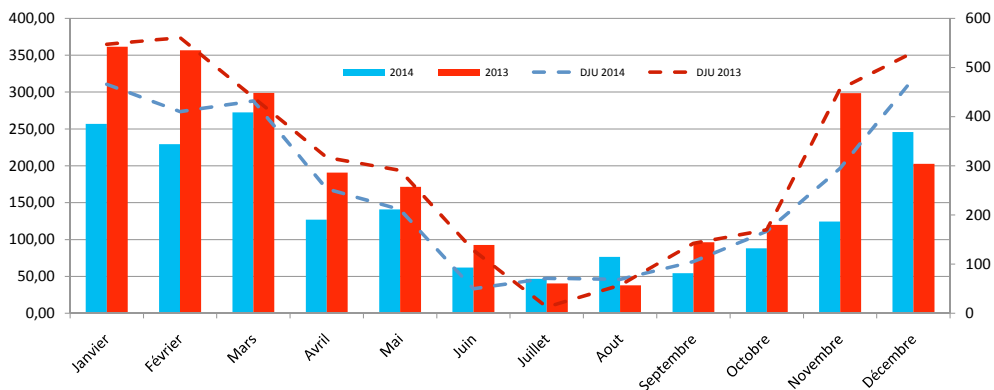
Principales caractéristiques

- Env. 40 usagers desservis
- Fonctionnement toute l'année pour le chauffage et l'ECS
- Local technique de 131 m²,
- Silo attenant d'une capacité de 207.7 m³,
- 2 chaudières bois : 750 kW et 350 kW,
- Système d'appoint secours fioul,
- Gestion Technique Centralisée (GTC),
- Réseau de chaleur de 2 000 ml,
- Taux de poussières inférieur à 50 mg/Nm³,
- Dépoussiéreur de fumées cyclonique.
- Filtration par tubes séparateurs électrostatiques.
- Approvisionnement en plaquettes forestières.



Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services d'Énergie SDED qui établissent un tableau de bord. Pour l'année 2013, les points suivants peuvent être soulignés. La **consommation de la quarantaine d'usagers s'élève à 1 724 MWh**, soit une baisse corrigée des DJU d'environ 8 % par rapport à 2013, liée aux mesures d'économies d'énergie mises en œuvre par les usagers (musée, SDIS...).

Livraison aux usagers (MWh)



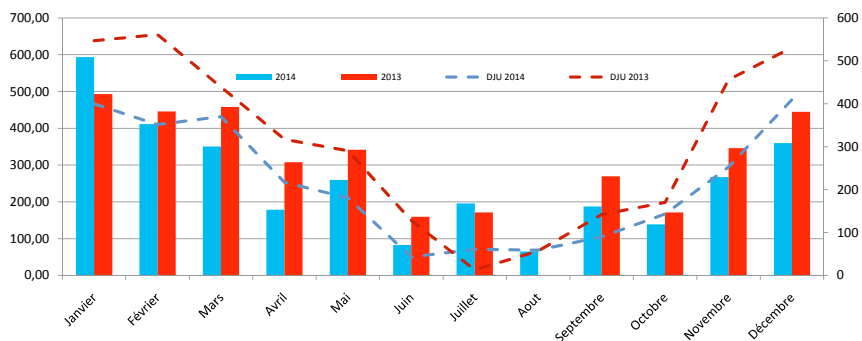


LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

En conséquence la **consommation de plaquette de bois a atteint 3069 MWh** (3719 MAP) auquel il faut rajouter 120 MWh de fioul.

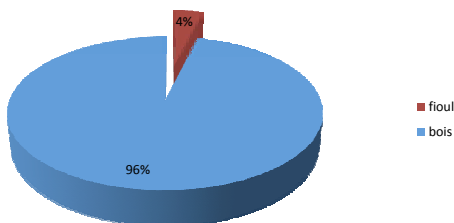


Livraison de bois (MWh)

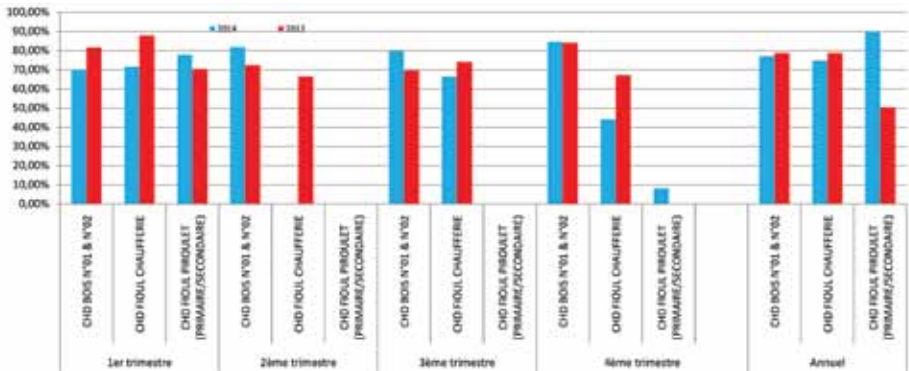


Ainsi, **le taux de couverture bois s'élève à plus de 96 %**, preuve de la performance technique des installations.

Taux de couverture bois (%)

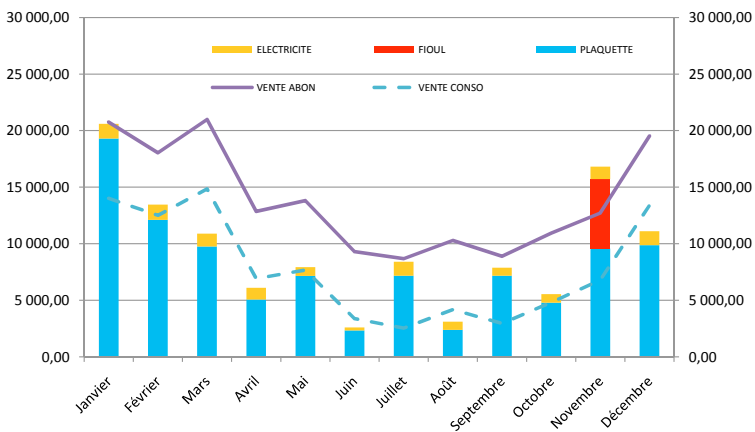


De la même façon, **le rendement des chaudières bois s'établit annuellement à plus de 75 %**.



En terme financier, les recettes liées à la vente de chaleur s'élèvent à 166 798 € € en baisse par rapport à 2013 du fait de la douceur du climat de l'année 2014. Dans la mesure où la part fixe d'abonnement est stable, cette baisse des consommations induit une hausse du prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur qui se situe à **96,75 € HT/MWh, soit 102 € TTC**. A titre de comparaison, si l'utilisateur se chauffait au fioul, il paierait un prix moyen **91 € HT, soit 108,84 € TTC** (prix moyen du fioul obtenu en 2013 par Energie SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement).

Résultats 2014 (€HT) hors charges constatées d'avance



Rappelons qu'au-delà de l'aspect purement financier, **les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public**. Ils n'ont notamment pas à acquérir et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.

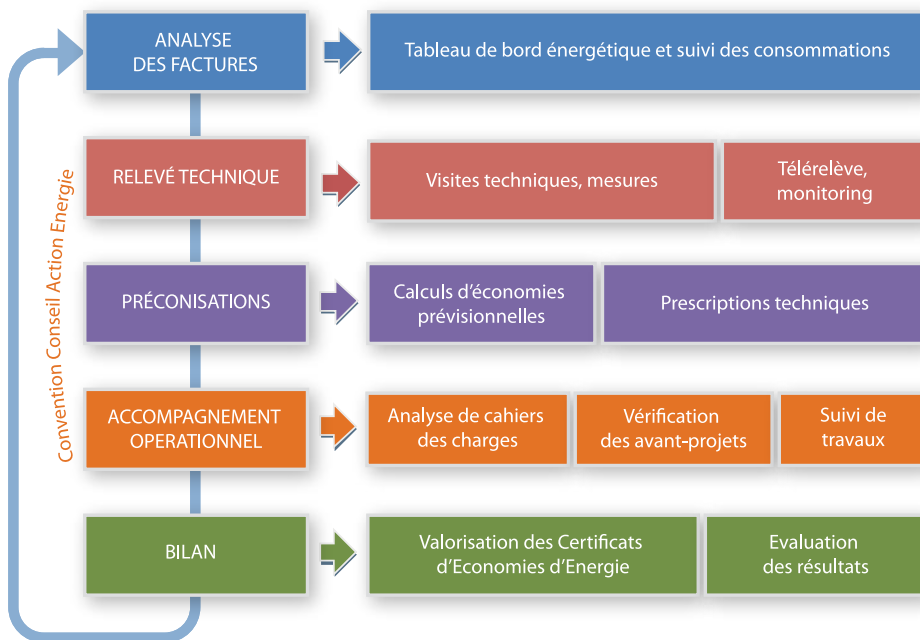


ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Face à l'augmentation incessante des prix de l'énergie et à l'évolution des modes d'usage des équipements publics, les collectivités ressentent clairement le besoin de maîtriser la facture énergétique et de rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche d'Énergie SDED consiste à apporter aux communes intéressées les compétences utiles à traiter les questions énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

Ses services sont organisés selon une progression allant de la connaissance préalable des consommations à l'évaluation des résultats obtenus, en passant par le diagnostic et l'action sur le patrimoine.

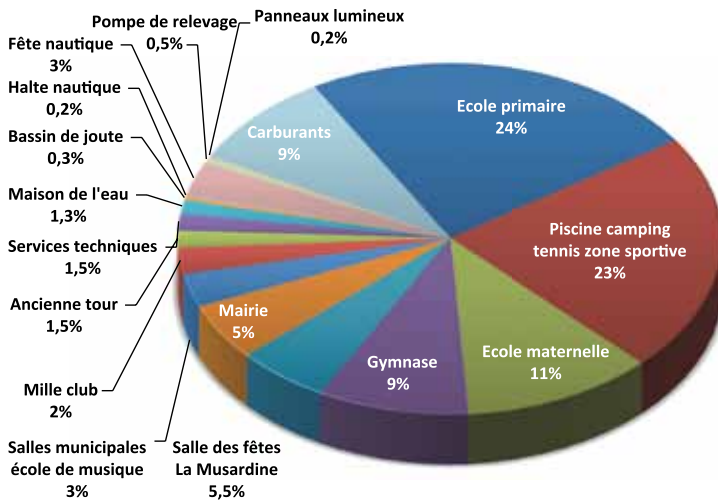


1. Bilan du suivi énergétique : Energie SDED constate un tassement des dépenses et des consommations

Dans un contexte de nécessité d'un développement durable et de flambée du prix des énergies, le suivi énergétique d'une commune consiste en la réalisation et la présentation annuelle par Energie SDED d'un Tableau de Bord Énergétique.

Il synthétise et analyse les consommations de l'ensemble du patrimoine communal : bâtiments, éclairage public, véhicules, équipements... Couvrant toutes les énergies : électricité, fioul, gaz, propane, carburants, bois...

Répartition de la facture énergétique d'une commune de 3000 habitants



Le Tableau de Bord d'Énergie SDED est développé en 4 parties :

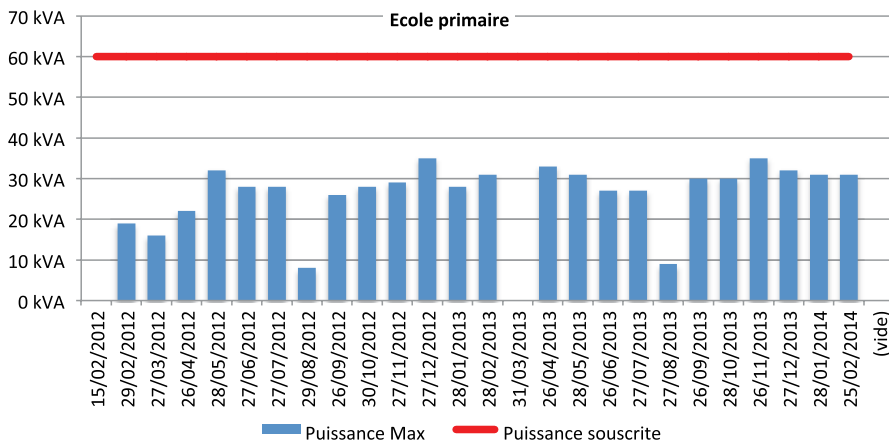
- L'inventaire complet du patrimoine communal, des énergies utilisées, des références, types de contrats et puissances souscrites...
- Une synthèse présentant les chiffres clefs (budget énergétique annuel, évolution des dépenses...), les principaux points de vigilance et les économies financières pouvant être générées par de simples optimisations de contrats...
- L'analyse globale des trois dernières années de consommation d'énergie : dépenses et consommations par type d'énergie et par type d'usage, ventilation des dépenses entre les différents éléments de patrimoines...
- L'analyse détaillée des dépenses et consommations d'énergie pour chaque élément de patrimoine : bâtiment, poste d'éclairage public, équipement d'adduction ou d'assainissement, véhicule... Outre l'analyse des chiffres et la mise en évidence de consommations vertueuses ou alarmantes, ce volet comprend une classification des bâtiments communaux en fonction de leurs « étiquettes énergies ».






ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exemple d'analyse des puissances sur un tarif jaune

Page 76



Exemple de récapitulation des différents points de vigilance

Site	 Forts ratios de consommation	 Facture énergétique importante	 Dépenses à la hausse	Priorité
Piscine	★	★	★	★ ★ ★
Mairie / salle des fêtes	★	★		★ ★
Ecole / 3 ^{ème} âge	★	★		★ ★
Cure	★	★		★ ★
Maison Pour Tous			★	★
Camping			★	★
Eglise			★	★
Borne marché			★	★
Garage	★			★

Depuis plusieurs années une tendance générale se dessine. Il a souvent été constaté une stabilisation des consommations, voire une certaine diminution, tandis que la dépense n'a jamais diminué, ce qui révèle la hausse continue des prix de l'énergie. Néanmoins, l'accroissement des dépenses ne s'est pas poursuivi en 2013, celles-ci ont même marqué une légère inflexion.

Les données enregistrées pour 54 communes drômoises révèlent que sur tous les bâtiments confondus, et à climat équivalent, la consommation d'énergie a globalement diminué de 3 % entre 2012 et 2013, la dépense ayant quant à elle diminué de 2 %.

Il s'agit d'une moyenne, et les résultats sont toutefois plus nuancés d'une commune à l'autre, certaines ayant malgré tout connu une hausse de leurs consommations.

Les communes drômoises sont de plus en plus nombreuses à vouloir bénéficier d'un suivi énergétique. Depuis son commencement, ce travail a demandé la saisie manuelle de plus de 35 000 factures dans la base de données. Environ 2 500 points de livraison sont répertoriés (compteurs, citernes...).

Un important travail de développement a été mené pour créer un outil convivial, baptisé « Enerclik ». Enerclik est une plateforme ergonomique permettant la saisie rapide de factures et leur exportation sous forme de tableaux synthétiques.

A l'origine, un partenariat a été noué avec l'IUT de Valence pour la réalisation d'une première ébauche de l'outil. Depuis lors, des améliorations sont apportées chaque année afin de rendre son utilisation plus efficace et de faire évoluer le contenu des Tableaux de Bord.

The screenshot shows the Enerclik web interface. At the top left is the SDED logo, and at the top right is the EnerClic logo with the tagline 'Le tableau de bord énergétique'. Below the logos, the selected commune is 'CHATILLON-SAINT-JEAN' and there is a 'Déconnexion' button. The left sidebar contains navigation options: ADMINISTRATION (Commune, Patrimoine, PDL, Facture, DJU), RESULTATS (Généralités, Détails), and EXPORTS (Excel). The main content area is titled 'Consultation d'un PDL' and displays the following data:

PDL à consulter :	Elec nouvelle mairie
Consultation d'un PDL	
Type d'énergie	Électricité
Code INSEE	26007
Nom du PDL	Elec nouvelle mairie
Adresse	
Type tarif	Electricité Bleu Base
Numéro du PDL	19718668512503
Référence contrat	
Puissance souscrite (kVa)	18
Numéro du compteur	350
% d'énergie convertie en chaleur	0 %
Élément(s) de patrimoine	Mairie 100%
Remarques	

At the bottom of the main area, there are three buttons: 'Retour', 'Historique', and 'Modifier'.



ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Le Conseil Action Energie : accompagner pour améliorer

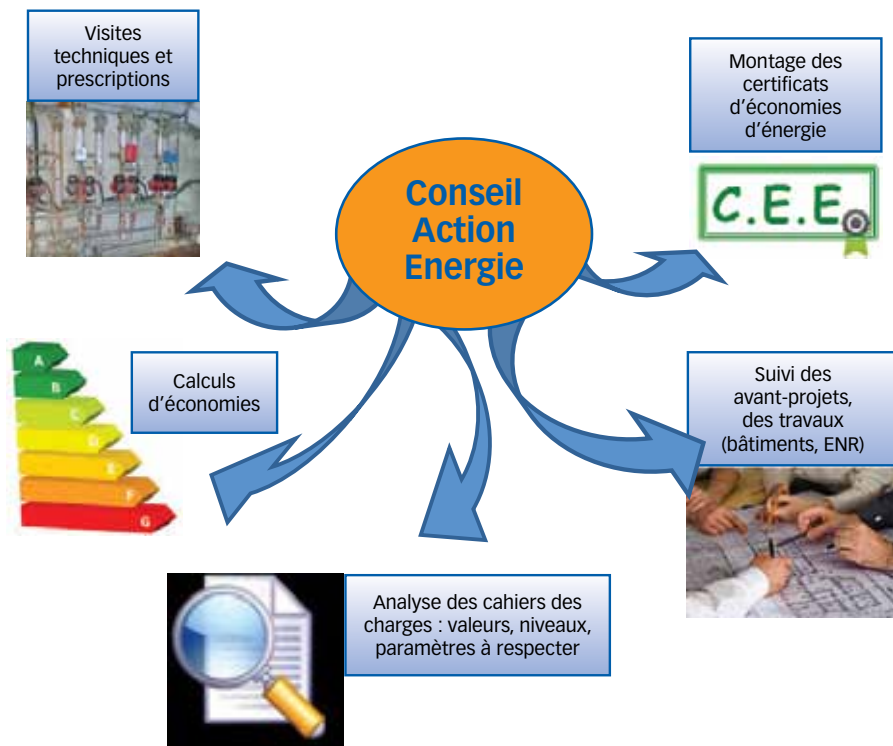


Diagnostiquer, s'informer, formuler ses objectifs, s'approprier le changement, sont autant d'attentes que les élus et les personnels communaux souhaitent satisfaire en bonne connaissance de cause, et dans le temps nécessaire pour définir les besoins et les moyens.

Mais il n'est pas toujours simple de réunir tous les éléments de décision, tant les tâches de la commune sont variées, urgentes et contraintes financièrement.

En 2014, 17 communes adhéraient au service d'Énergie SDED (totalisant 46 000 habitants) pour bénéficier au gré de leurs projets des conseils, des méthodes, des diagnostics et de l'assistance administrative apportés par le « Conseil Action Énergie ».

Le schéma suivant présente l'éventail des accompagnements proposés. Même si la séquence des actions présentées de gauche à droite constitue l'ordre le plus logique à suivre, la commune peut choisir sa priorité. Il est important de préciser qu'Énergie SDED joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès de la commune, et non celui d'un maître d'œuvre. Il permet, notamment pour les petites communes, de porter un regard critique et constructif sur les choix techniques avancés par un maître d'œuvre.



Geyssans : bientôt une école plus belle et plus sobre

Devant la vétusté de l'édifice, devenu par ailleurs trop petit pour répondre à l'accroissement de la population, la municipalité de Geyssans avait porté son choix sur trois priorités : ravaler la façade, refaire la couverture, et construire une petite extension à l'arrière du bâtiment.

Il aurait été cependant dommage de ne pas profiter d'une telle initiative pour chercher à améliorer significativement le confort des élèves et à diminuer drastiquement la facture énergétique. Energie SDED a participé à l'analyse des offres de plusieurs maîtres d'œuvre, afin de repérer les propositions les plus orientées vers le souci d'efficacité énergétique.

L'équipe retenue présentait l'avantage de donner une place essentielle aux économies d'énergie dans son diagnostic. A tel point que la municipalité a accepté de suivre des recommandations nettement plus ambitieuses. C'est ainsi que la totalité des locaux a été reconsidérée, bénéficiant d'une isolation thermique de très haut niveau.

Tout au long du projet élaboré par le cabinet d'architecture et le bureau d'études thermiques, Energie SDED a contribué à fixer certains choix, comme par exemple, celui des équipements de ventilation, ou du niveau d'étanchéité à l'air. En s'appuyant sur les résultats de l'étude thermique, Energie SDED a également aidé la commune à participer avec succès au concours « Deffibat », organisé par l'ADEME et le Conseil Régional Rhône-Alpes, récompensant les travaux de rénovation ayant permis **de diviser les consommations d'énergie par quatre**.

Lancé depuis l'été 2014, le chantier prendra fin en décembre 2015, après enchaînement de trois phases de travaux qui auront permis de maintenir les élèves à l'intérieur des locaux jusqu'au terme de l'année scolaire.





ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Caractéristiques :

- 300 m² (2 salles de classe, salle de motricité, sanitaires et bureaux)
- Objectif BBC, Cep = 42 kWh/m²
- Énergie de chauffage : réseau de chaleur au bois
- Valeur d'imperméabilité à l'air : 1 m³/h par m²
- Coût des travaux : 580 000 € HT
- Prime Deffibat : 25 200 €



Consistance des travaux (sur le plan énergétique) :

- remplacement de tous les planchers en bois par dalles en béton,
- dépose complète des menuiseries extérieures (y compris dormant) et pose de menuiseries bois $U_w < 1,6 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ avec stores brise-soleil électriques orientables,
- membrane d'étanchéité sous plafond (frein vapeur « à perméance variable »)
- isolation par l'intérieur (160 mm contre murs, 400 mm sous toiture, 100 mm sous plancher)
- chauffage par échangeur depuis réseau de chaleur au bois,
- plancher chauffant aux deux niveaux,
- caissons autonomes de VMC double-flux dans salles de classe, sonde CO₂,
- éclairage fluorescent : 1,2 à 1,7 W/m².100 lux (selon pièces)
- eau chaude sanitaire par ballon électrique
- sous-comptages d'électricité par usages : éclairage, ventilation, prises murales



Test d'étanchéité à l'air

Lens-Lestang :

des températures enfin maîtrisées

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique de ses bâtiments par un bureau d'études, en 2013, la municipalité de Lens-Lestang a porté son intérêt sur les recommandations données sur le réglage du chauffage du groupe scolaire et du bâtiment cantine-bibliothèque.

Il avait été constaté que le chauffage était maintenu à un niveau assez élevé, et ne ralentissait ni les mercredis, ni le week-end. Il était préconisé de poser des régulations programmables afin de gérer avec le plus de précision possible les besoins de chauffage.

Cependant, la commune manquait de descriptions suffisamment détaillées des opérations à effectuer (quel type de matériel ? sur quel paramètre agir ?). Pour ne pas risquer l'acquisition d'appareils mal adaptés à la situation, la commune a sollicité l'intervention d'Energie SDED.

L'examen des équipements a mis en évidence que les systèmes de régulation, propres à différencier les allures de chauffage selon les horaires d'ouverture, étaient déjà en place, mais mal paramétrés. Des réglages ont été réalisés, avec la collaboration du fabricant des chaudières.

Mais d'autres observations ont pu être faites. Par exemple, dans la cantine, l'eau chaude sanitaire était maintenue en production 112 heures par semaine, alors qu'il suffisait de la réchauffer 48 heures par semaine. Même principe pour la ventilation.

En outre, les réseaux de distribution hydraulique présentaient des anomalies : un circulateur monté à l'envers, des clapets ouverts, une sonde de température mal positionnée sur un circuit, la fermeture automatique d'une vanne sans que la pompe s'arrête, etc.

Des préconisations ont donc été délivrées pour faire intervenir une entreprise, non pas sur les thermostats, mais sur des modifications techniques variées :

- robinets thermostatiques sur les radiateurs
- bouton marche/arrêt sur un tableau électrique
- soupapes de sûreté sur les chaudières
- bouteille de découplage de circuits
- etc.

Les travaux ont été ensuite vérifiés, et parachevés si besoin

- Des mesures de température, réalisées après chaque modification, ont permis de contrôler la bonne gestion du chauffage (fig. 1 page suivante)
- Un carnet de chaufferie détaillé a été remis pour aider les agents à procéder aux manœuvres à chaque changement de saison (fig. 2 page suivante)
- Des notices explicatives ont été affichées pour maîtriser le réglage des thermostats par les utilisateurs (fig. 3)





ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

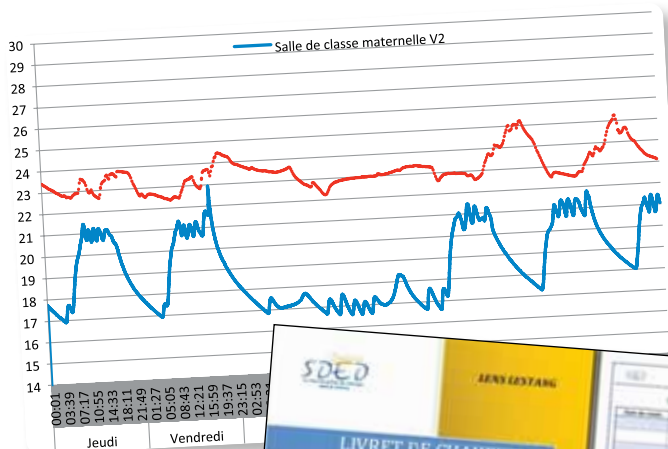
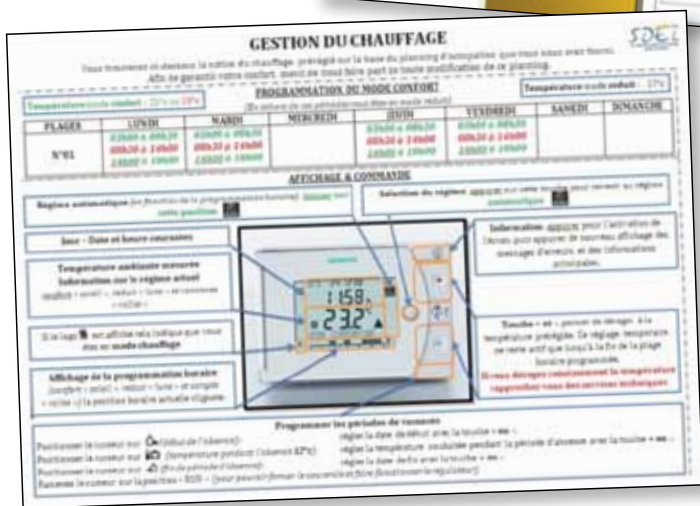


fig.1
Températures
hebdomadaires
avant et après

fig. 2
Livret de chaufferie



fig. 3
Utilisation du thermostat





ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Et les collectivités dans tout ça ?

Les collectivités bénéficient du statut d'éligible dans le dispositif. Chaque collectivité peut ainsi :

- Signer, antérieurement aux travaux d'économies d'énergie, un partenariat avec un fournisseur d'énergie obligé dans le dispositif pour que celui-ci, contre participation financière, récupère les CEE relatifs aux travaux qu'elle a menés sur son patrimoine,
- Ouvrir un compte sur le registre national et y faire déposer les CEE qu'elle a obtenus grâce à des travaux menés sur son patrimoine ou des travaux réalisés avec son concours par ses administrés,
- Faire appel à un prestataire pour valoriser des CEE, avec différents niveaux de prestation possible, de l'accompagnement à un dépôt en propre jusqu'au partenariat proche de ce que proposent les obligés.

Ces trois options peuvent être utilisées en parallèle sur des actions différentes.

Energie SDED se positionne actuellement sur la deuxième option : déposer directement, sur un compte ouvert au registre national, les CEE correspondant aux travaux réalisés par les communes. Cette mutualisation est possible, et évite aux communes de créer un compte individuel et d'effectuer elles-mêmes leurs dépôts. La durée de validité des opérations **n'excédant pas 12 mois à compter de la fin des travaux, on évite au maximum de perdre les CEE potentiels.**



Combien ça rapporte ?

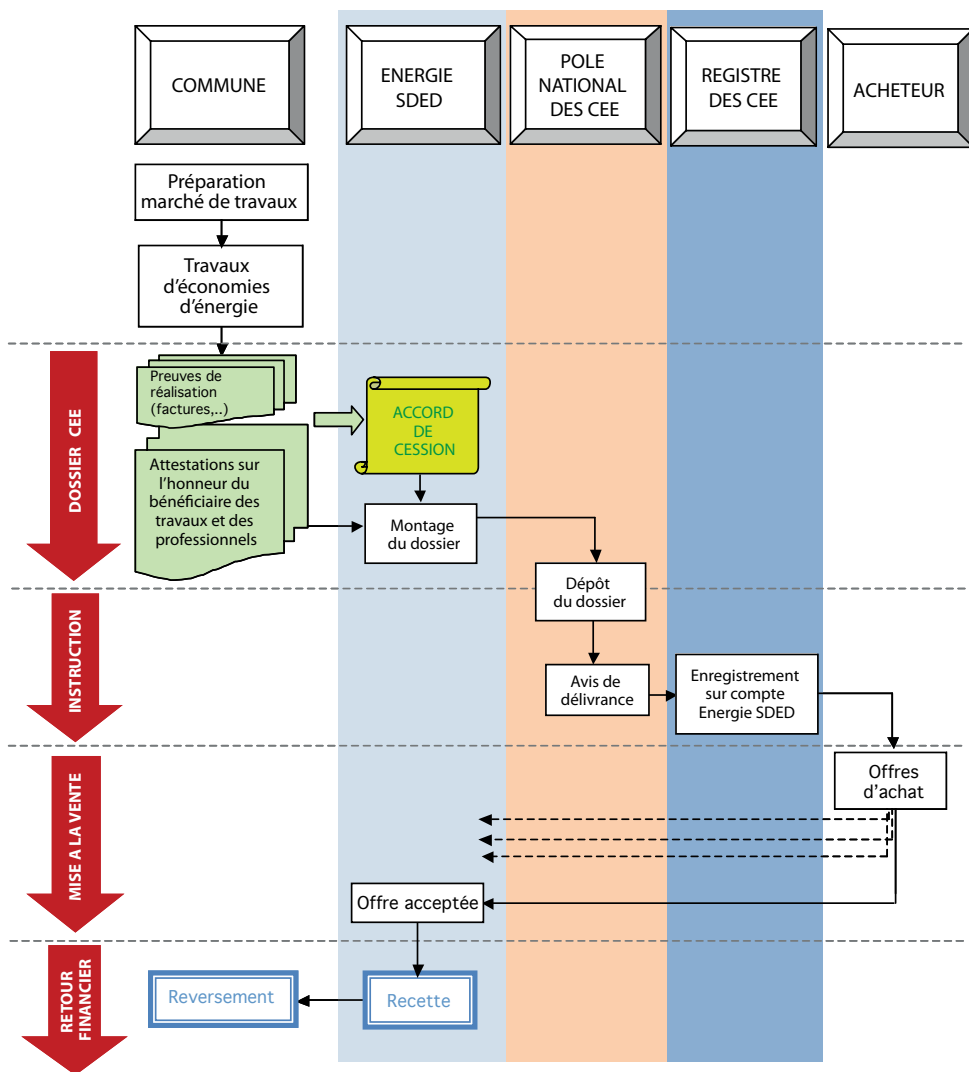
En général, le retour financier constitue une petite bonification, pas nécessairement déterminante dans le financement des travaux, mais toujours appréciable.

Une économie de 300 MWh cumac représente un potentiel de certificats de 1000 €. Elle peut être obtenue en isolant 200 à 300 m² de toiture, ou 150 à 200 m² de murs, ou en calorifugeant 75 m de tuyaux dans les caves et les espaces techniques. Le rapport est certes moins intéressant pour des matériels coûteux à mettre en œuvre, comme les fenêtres neuves par exemple, mais tout est bon à prendre...

Et il ne faut pas oublier qu'un autre avantage financier, durable celui-là, est apporté par l'économie réelle sur la facture d'énergie.

Le schéma suivant décrit la procédure détaillée.

LA VALORISATION DES CEE APRES TRAVAUX





ECONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les conseils apportés par Energie SDED génèrent aussi des CEE !

Sous l'égide de l'USÉRA, Union des Syndicats d'énergies de Rhône-Alpes, et avec le soutien technique de l'agence régionale Rhônalénergie-Environnement, Energie SDED a concouru en mai 2012 à un appel à projets national lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Cet appel à projets portait sur la mise en œuvre de programmes d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

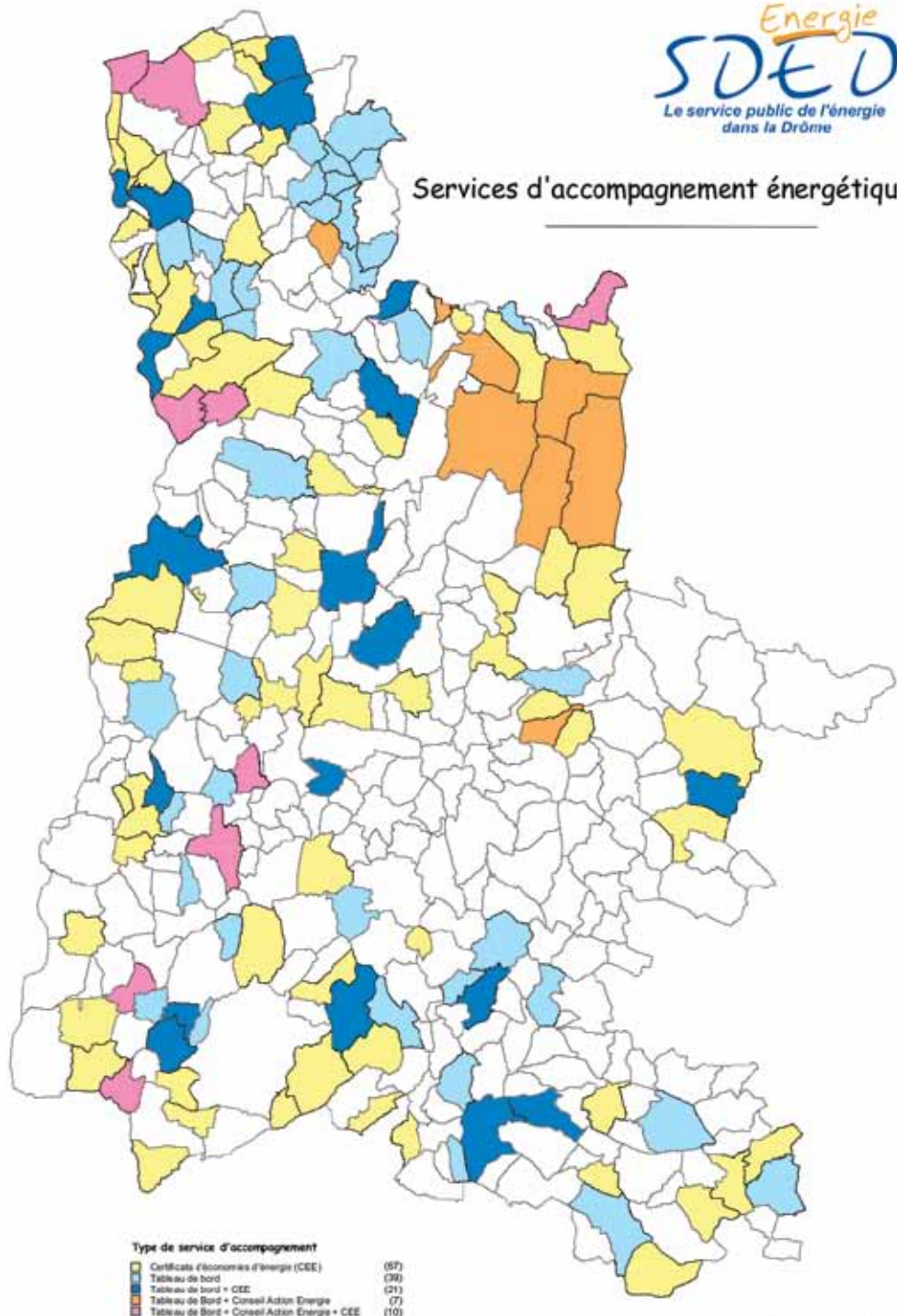
Le programme de l'USÉRA, baptisé « Suivi de consommation et conseil énergétique aux collectivités de Rhône-Alpes » a été retenu. Il consiste à se voir attribuer par l'Etat des certificats d'économies d'énergie en contrepartie des moyens financiers mobilisés par Energie SDED (et par les autres syndicats participants), à raison de 1 MWh cumac pour 15 € engagés.

En somme, ce programme revient à valoriser financièrement les activités de conseil énergétique d'Energie SDED (notamment les suivis énergétiques et les diagnostics), puisque la vente ultérieure des certificats ainsi obtenus permet de couvrir environ 25% des coûts engagés.






Sur la première période du programme, soit le 2ème trimestre 2012, Energie SDED avait justifié l'équivalent de 2 450 MWh cumac de certificats d'économies d'énergie au titre des conseils délivrés aux communes. En 2013, il s'agissait de 7 500 MWh cumac, et en 2014, de 8 000 MWh cumac.



Services d'accompagnement énergétique



Type de service d'accompagnement

	Certificats d'économies d'énergie (CEE)	(57)
	Tableau de bord	(39)
	Tableau de bord + CEE	(21)
	Tableau de Bord + Conseil Action Energie	(7)
	Tableau de Bord + Conseil Action Energie + CEE	(10)

LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR ENERGIE SDED, UNE IDÉE LUMINEUSE

Energie SDED propose aux communes de la Drôme de transférer leur compétence en Eclairage public. Un service supplémentaire aux communes qui le souhaitent, dans un secteur pas toujours facile à gérer.



Un service de A à Z qui se décompose en trois points :

- le fonctionnement : entretien, maintenance et interventions d'urgences (24h/24 pour les accidents) sur installations, instruction des déclarations de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), mise à jour obligatoire de la cartographie des réseaux sur la plateforme des DT/DICT, astreintes de nuit, week-end et jours fériés.
- l'investissement : réalisation de travaux neufs de rénovation et d'extension.
- la consommation.

En 2014, 15 nouvelles communes ont transféré la compétence éclairage public à Energie SDED, ce qui fait passer le nombre de commune adhérentes de 11 à 26.

Pour le compte de ces communes, Energie SDED s'occupe des travaux d'investissement ainsi que de l'entretien et la maintenance du parc (est comprise dans cette dépense la pose et la dépose des décorations lumineuses de fin d'année).

Ainsi dans le cadre de la compétence EP (sans compter le budget principal pour les subventions hors compétence), Energie SDED a constitué en 2014, 26 dossiers d'investissement pour un montant de 507 000 € TTC de travaux.

Coté fonctionnement : Pour la maintenance, Energie SDED a réalisé 180 demandes d'interventions de dépannages, pour un montant de 97 500 € TTC.

Enfin concernant les Déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencer des travaux, Energie SDED a instruit 421 DT DICT.



Sur la commune de Chanos-Curson, dans le cadre de la compétence, aménagement de la traversée de la commune en 2014. Ici sur les photos un exemple d'éclairage résidentiel et un de type « routier »



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et à ses textes d'application)

PREMIER SEMESTRE 2013

BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2014 :

Travaux d'électrification rurale : Travaux Réseaux Secs. Affectation des crédits. JANVIER 2014.

Travaux d'éclairage public : Programme syndical 2014-1ère liste

Pouvoir à Maître Jean-François ROBERT, notaire, pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière afférentes aux conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques – Partenariat « Performance Energétique » avec les territoires – Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

BUREAU SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2014 :

Travaux d'électrification rurale : Travaux Réseaux Secs. Affectation des crédits. ANNEE 2014.

Travaux d'éclairage public : Programme syndical 2014-2^{ème} liste.

Convention EDF DIALEGE « contrat de service » - Accueil d'un stagiaire par la Direction Juridique pour mettre en œuvre une procédure concernant le développement informatique de la collectivité – Convention de remise par GrDF à Energie SDED d'un ouvrage de gaz naturel abandonné sur le territoire de la commune de Valence.

COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2014 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2014 : Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2014 :

Travaux d'électrification rurale

Travaux d'éclairage public

Convention relative à la facturation de chaleur auprès des usagers du service public de VASSIEUX EN VERCORS – Marché public de travaux de Réseaux secs. AOO marché à bons de commande pour la période du 01-01-2013 au 31-12-2013 : Avenant de transfert pour le lot 8 CEGELEC. Autorisation de signature de l'avenant – Programme travaux « effacement des réseaux » : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Valence à Energie SDED pour l'effacement de réseaux de télécommunications hors opérateur France Télécom – Association « Laboratoire des Energies du Sud Rhône Alpes » ou Living Lab : cotisation 2014.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et à ses textes d'application)

DEUXIEME SEMESTRE 2014

COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2014 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2014 :

Travaux d'électrification rurale

Travaux d'éclairage public

Convention de partenariat 2014 entre Energie SDED et le Festival « SAOU CHANTE MOZART » - Contrôle des concessions de distribution d'électricité et de gaz. Adhésion d'Energie SDED au groupement de commandes des SDE Rhône-Alpes – Compétence Eclairage Public. Contrats pour l'hébergement et la maintenance de l'application SIMAP et des applications connexes. Acquisition d'applications connexes SYECL ENERGIE (WEB) – Accueil d'un apprenti pour la Direction Concession, Contrôle et Performance énergétique – Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'opération du raccordement de l'Auberge de Roybon sur la commune de ST MARTIN EN VERCORS – Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des agents de la collectivité – Mutation de transformateurs. Contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 18 janvier 1993. Convention relative à la prestation « adaptation aux charges » période du 01-05-2014 au 30-04-2014.

COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2014 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2014 :

Travaux d'électrification rurale

Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de prestations annexes – Convention de partenariat entre Energie SDED et le CEDER pour les années 2014-2016 – Espaces INFO ENERGIE Convention de partenariat 2014-2016 avec l'ADIL. Information Energie – Convention d'affectation du personnel pour les archives d'Energie SDED entre le Syndicat et le Centre de Gestion de la Drôme – Convention relative à la relation de proximité du service public de chaleur à VASSIEUX EN VERCORS – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la pose de fourreaux et câbléte d'éclairage public de la ville de BOURG DE PEAGE à Energie SDED – Convention Energie SDED – Ville de VALENCE – Féeries d'hiver.



Standard :

Tél. : 04 75 82 65 50

Fax : 04 75 82 65 51

Pour toute difficulté rencontrée
sur le réseau ELEC et GAZ

une ligne directe

Tél : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct :

Tél : 04 75 82 65 54

Fax : 04 75 82 65 53

suivi-dossiers@sded.org

**Service performance
énergétique**

Tél : 04 75 82 76 16

efficaciteenergetique@sded.org

Service Urbanisme :

Tél : 04 75 82 65 56

Fax : 04 75 82 65 53

Gestion Eclairage Public :

Tél : 04 75 82 65 52

Comptabilité :

Tél : 04 75 82 65 58



Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme

Rovertain TGV - 3, avenue de la gare - B.P.12626 - 26958 VALENCE CEDEX 9

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

www.sded.org - contact@sded.org



Suivez-nous sur :

[twitter](#)

